

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE
de
COULOUNIEIX-CHAMIER
(Dordogne)



**PROCÈS-VERBAL
DU
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 26 septembre 2022**

L'an deux mil vingt deux, le vingt-six septembre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil municipal de COULOUNIEIX-CHAMIER se sont réunis en séance ordinaire dans la salle du Conseil Camille Daboir, sur la convocation en date du 16 septembre 2022 qui leur a été adressée par Monsieur le Maire, conformément aux articles L 2121-10 à L 2121-12, L 2122-8 et L 2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM. Thierry CIPIERRE, Lucas GUILLEMOT, Jean-Marc MATHIAS, Rodolphe FERRAZZI, Mme Arlette ESCLAFFER, MM. Philippe MOREAU, Jean-Louis POMIER, Mmes Hélène MOISON, Béatrice DESMET, M. Thomas MAZIN-PAGNON, Mme Nathalie BOUCHET, M. Daniel DUBOIS, Mme Cidalia FERREIRA, M. Stéphane LOZAC'H, Mme Stéphanie DUMONCEAU, M. Pascal BOUILHAC, Mme Sandrine FATTORI, M. Vincent BELLOTEAU, Mme Mireille BORDES, MM. Patrick CAPOT, Philippe GORY.

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

- Mme Marie-Claire SARLANDE donne pouvoir à Mme Arlette ESCLAFFER,
- Mme Christelle LOTTERIE donne pouvoir à M. Lucas GUILLEMOT,
- M. Bernard MANIERE donne pouvoir à M. Jean-Marc MATHIAS,
- Mme Christine DROMBY donne pouvoir à M. Pascal BOUILHAC,
- Mme Caroline VACHER donne pouvoir à M. Rodolphe FERRAZZI,
- M. David BERNARD donne pouvoir à Mme Mireille BORDES.

ÉTAIENT ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :

- M. Patrick BOISSEL,
- Mme Kaoutar MECHALLAL.

PARTICIPAIENT A LA RÉUNION : MM. Sébastien CATTÀÏ, Directeur Général des Services, Mme Isabelle BOULDOUYRE, Directrice des Ressources Humaines, M. Eric PEZON, Directeur du Pôle Éducation, Jeunesse et Vie associative, Mme Julie DUCOURNEAU, Secrétariat du Maire.

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Mme Nathalie BOUCHET est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- Adoption du procès-verbal de la séance du 28 Juin 2022,
- Décisions prises, pour information, dans le cadre des délégations que le Maire a reçues du Conseil municipal en vertu de l'article L 2122,22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Modification du règlement intérieur,
- Lancement d'une procédure de concession de service pour la gestion et l'exploitation du mobilier urbain,
- Ouverture dominicale des commerces pour l'année 2023,
- Admission et non valeur de produits irrécouvrables,
- Opération programmée d'amélioration de l'habitat et renouvellement urbain AMELIA 2 : attribution de subvention,
- Boucle FertIsle intégrée au projet de renouvellement urbain du quartier de Chamiers,
- Règlement intérieur d'utilisation du gymnase municipal « Céline DUMERC »,
- Rapport du syndicat Eau Cœur du Périgord relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2021,
- Convention financement du remplacement du réseau d'eau potable pour le lotissement Phil@é,
- Modification des statuts du Syndicat Départemental des Énergies de la Dordogne,
- Travaux d'éclairage public avenue De Lattre de Tassigny dans le cadre du projet ANRU,
- Travaux d'éclairage public - création d'équipement au N° 0033 - Parking avenue du Général de Gaulle Secteur 4.

Adopté à l'unanimité.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 28 JUIN 2022

M. le Maire : *Est-ce qu'il y a des réflexions ? M. BELLOTEAU vous avez la parole.*

M. Vincent BELLOTEAU : *Merci M. le Maire. Bonsoir chers collègues. M. le Maire nous avons plusieurs remarques à vous formuler suite à la lecture du procès verbal.*

La première remarque concerne vos propos tenus en page 8 (je ne sais pas si tous les collègues l'ont sous les yeux). En page 8, je vous cite donc M. le Maire « j'ai toujours dit qu'il y avait un désengagement de l'État sur ces sujets ». Vous parlez, à l'époque M. le Maire, lors du dernier conseil, de la question de la sécurité. Vous continuez vos propos « il y a un désengagement de l'État sur d'autres sujets : l'éducation, la santé et sur plein d'autres ». M. le Maire, admettez que le groupe Agissons Ensemble soit étonné de vos propos au regard de votre positionnement politique. En effet, pour une fois M. le Maire, et c'est assez rare pour le souligner, nous partageons vos constats. Oui effectivement, les différents gouvernements depuis l'élection du président Emmanuel Macron, mènent une politique minutieuse et organisée de casse des services publics. Une politique de désengagement sous le sceau d'une politique ultra libérale de tous les services publics, que ce soit dans le domaine des transports, dans celui de l'emploi, de l'école, de la santé, de la justice et de la sécurité. Vous avez donc raison M. le Maire, le président Emmanuel Macron conduit en effet une politique de désengagement des services publics de l'État français. Cette politique de casse sociale a des conséquences graves pour les Françaises, les Français et pour les collectivités territoriales.

Vous dites toujours en page 8 du procès verbal M. le Maire : « les collectivités sont donc obligées de compenser les désengagements de l'État ». C'est encore vrai M. le Maire. Face au désengagement de l'État, les collectivités locales doivent compenser et assumer financièrement des charges qui ne devraient pas leur incomber.

M. le Maire, aux dernières nouvelles, vous êtes membre du parti politique Horizon (formation politique d'Édouard Philippe), vous étiez même le week-end du 16 septembre dernier à Fontainebleau pour la rentrée politique d'Édouard Philippe. Édouard Philippe, ex-Premier ministre à l'époque membre des Républicains, qui a conduit durant trois ans la casse des services publics que vous dénoncez. Il a conduit le désengagement de l'État que vous dénoncez aussi. Pouvez-vous en quelques mots M. le Maire, expliquer au Conseil municipal ce grand écart et cette position dès plus contradictoire ? De plus, comme vous le savez, Édouard Philippe est un fervent partisan de la réforme des retraites qui sera prochainement proposée, et donc du recul de l'âge du départ à la retraite. Il a apporté tout son soutien à la Première ministre, Mme Borne, en précisant qu'il soutiendrait le gouvernement. Ce sont ses propos, quelle que soit la méthode utilisée pour faire passer la réforme. Question : « partagez-vous donc son opinion au sujet de la réforme des retraites ? ». Merci de nous éclairer M. le Maire, et à la suite de votre réponse, j'aurai une autre remarque concernant le procès verbal. Merci.

M. le Maire : *Alors M. BELLOTEAU déjà je vous rappelle que l'approbation du procès verbal on le fait sur la forme et non sur le fond donc là il y a contradiction. Est-ce qu'il y a eu des propos qui n'ont pas été rapportés ? Non, très bien. Donc je ne répondrai pas sur le fond puisque ce n'est pas le propos, par contre je me réserve à la fin de la réunion pour vous apporter quelques éclaircissements. Mais déjà je remarque que c'est juste sur la forme et pas sur le fond. Donc là, vous avez une remarque sur le fond qui est politique, c'est votre droit mais donc on ne changera pas le procès verbal et vous en êtes d'accord puisque tous les propos ont été reportés de façon systématique, les vôtres comme les miens. Merci.*

M. le Maire met le procès verbal au vote.

Adopté à l'unanimité.

M. le Maire : *Il y a différentes questions qui m'ont été posées par écrit donc je répondrai à la fin.*

DÉCISIONS PRÉSENTÉES POUR INFORMATION

VU l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération du Conseil municipal de Coulounieix-Chamiers en date du 10 juillet 2020,
CONSIDÉRANT l'obligation de présenter au Conseil municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de cette délégation,

Le Maire informe le Conseil municipal des décisions qu'il a prises dans le cadre de ses délégations depuis la précédente séance du Conseil municipal du 28 juin 2022.

Marchés publics :

NEANT

Finances :

NEANT

Conventions de mise à disposition de locaux (portant sur le louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans) :

- **CROCO-IT CLUB « Minéralogie »** : Renouvellement de mise à disposition de la salle de réunion à la Maison des associations le second mardi de chaque mois de 18h30 à 21h. Durée 1 an à partir du 1/09/2022.

- **CHAM'COUNTRY** : Renouvellement de mise à disposition salle Pablo Neruda au centre Gérard Philipe. Le mardi de 17h à 20h, le mercredi de 18h à 20h, le jeudi de 13h30 à 15h. Durée 1 an à partir du 1/09/2022.

- **ATELIER ARTISANAL PÉRIGOURDIN (AAP)** : Renouvellement de mise à disposition de locaux municipaux au château des Izards le lundi de 9h à 12h et de 14h à 21h, le jeudi de 9h à 12h, le vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h30. Convention établit pour 3 ans à partir du 1^{er} septembre 2022.

- **OFFICE CENTRALE de COOPÉRATION SCOLAIRE (OCCE)** : Renouvellement de mise à disposition de locaux municipaux pour une durée de 3 ans à partir du 1^{er} septembre 2022.

- **AMICALE LAÏQUE DE COULOUNIEIX (A.L.C)** : Renouvellement de mise à disposition de locaux municipaux pour une durée de 3 ans à partir du 1^{er} septembre 2022.

Attributions de concessions dans les cimetières du Bourg et Saint Augûtre :

4 concessions et 1 caverne ont été vendues au cimetière Saint-Augûtre.

* * *

Autres informations

Lotissement « Bellevue » :

Vente du lot n° 52, le 23 août, à Mme Alexis pour un montant de 28 500 €.

M. le Maire : Pour le lotissement Bellevue je vais signer encore deux autres actes, il faudra que je refasse le point, il en restait une dizaine moins celui-là moins deux il ne doit plus en rester beaucoup. Voilà en ce qui concerne les Décisions présentées pour information.

* * *

2022/01

MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

RAPPORTEUR : Monsieur Thierry CIPIERRE

Vu le règlement intérieur du Conseil municipal adopté par délibération N° 2021/02 en date du 7 mars 2022, Vu l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 ainsi que le décret n°2021-1311 du même jour opérant une simplification des outils de publicité des actes des collectivités territoriales à compter du 1^{er} juillet 2022. Il est donc nécessaire de modifier les articles 23 et 24 du règlement intérieur du Conseil municipal.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** lesdites modifications du règlement intérieur du Conseil municipal,
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'accomplir les démarches nécessaires à la bonne réalisation des présentes.

DEBAT :

M. le Maire : Pour ceux qui ne l'auraient pas lu, j'ai fait un petit résumé de ces modifications.

- En ce qui concerne le procès verbal : avant il y avait l'inscription du vote sur chaque délibération et signature par le secrétaire de séance et le procès verbal était archivé. Maintenant, après le 1^{er} juillet 2022, les demandes de scrutin particulier et le résultat des scrutins précisant pour les scrutins publics le nom des votants et le sens de leur vote. Le procès verbal doit être signé par le secrétaire de séance et le Maire puis adressé aux Conseillers municipaux. Approbation du procès verbal de la séance précédente et publication électronique sous huit jours sur le site internet avec un système d'horodatage. Un exemplaire papier est mis à la disposition du public. Il est conservé dans le registre des délibérations avec la feuille d'émargement.

- En ce qui concerne le compte-rendu : avant il était affiché sous huit jours. Il est supprimé et remplacé par une liste de délibérations qui doit être affichée sous huit jours au panneau d'affichage de la mairie et publiée sur le site internet avec un système d'horodatage.

- En ce qui concerne le recueil des actes administratifs : avant il y avait la liste des actes avec date et intitulé. Cela a été supprimé.

Est-ce que vous avez des questions par rapport à cette modification du règlement intérieur ? M. GORY.

M. Philippe GORY : Bonjour à tous. Pour Agissons Ensemble nous pensons qu'il s'agit plutôt d'une avancée car aujourd'hui ne sont publiés sur internet que les procès verbaux et les délibérations sans aucune trace des débats mot à mot. C'est-à-dire sans la référence aux différentes expressions politiques comme vient de faire référence M. Vincent BELLOTEAU. Mais moi je voulais vous proposer au nom d'Agissons Ensemble d'aller plus loin encore que le règlement intérieur d'aujourd'hui. Qu'il soit modifié pour que les Conseils soient dorénavant captés en vidéo ou en bande-son en direct et mis en ligne sur le site de la mairie en rediffusion. Cela participerait à l'éducation démocratique de tous les citoyens et pas seulement des trop rares présents dans l'assemblée comme ce soir. Cela participerait à la désacralisation des élus et de leur rôle et surtout cela participerait à la transparence des débats publics. De quoi avons nous peur ? Comment se contenter d'un compte-rendu des débats par notre seule presse quotidienne (que je salue ce soir) ? Des propos entendus ou pas peuvent faire l'objet d'interprétations ou pas du journaliste et finalement des articles de presse parfois erronés, et je sais de quoi je parle et vous aussi M. le Maire. Sur le plan technique, alors que le Covid a permis le développement des visioconférences dans le milieu professionnel et a permis de gagner de nombreuses années dans le management des réunionistes (d'après le patronat et les services administratifs). Pourquoi est-on revenus en arrière au niveau du Conseil municipal ? Pendant le Covid je vous rappelle qu'on le tenait en visioconférence et que la population pouvait y avoir accès. De nombreuses collectivités le pratiquent, comme notre voisine Périgueux. J'ai vu que sur les réseaux sociaux cela interroge au moins un citoyen qui a vu l'ordre du jour de ce Conseil municipal. Donc je souhaiterais que l'on étudie en Commission ce nouveau règlement intérieur permettant la captation et surtout la diffusion de nos Conseils municipaux. J'en profite aussi pour que vous nous expliquiez votre politique de communication, puisque j'étais abonné à la lettre d'information dématérialisée pour ne pas dire newsletter de la commune, je ne reçois rien depuis le 6 mai. Et pourquoi vous n'utilisez plus le « webinaire » depuis le 13 avril alors qu'avant vous faisiez de façon assez importante quasiment une fois par mois, et que donc vous aviez dit par contre que vous ne feriez pas de compte-rendu de mandat ? Voilà pour nos interrogations, ce qui n'empêchera pas notre vote du règlement intérieur.

M. le Maire : Merci M. GORY. Alors en réponse à cette proposition de Conseils captés en vidéo et bande-son et donc pour la transparence des débats et donc pour l'accès à la population, moi je n'ai rien contre puisque c'est public on le fait déjà au Département, donc cette proposition sera étudiée en Commission et pourquoi pas. Techniquement, il faut qu'on le mette en place mais moi je n'ai absolument rien contre. Cela sera vu. Alors la newsletter de la commune...

M. le Maire donne la parole à M. GUILLEMOT.

M. Lucas GUILLEMOT : Très rapidement sur la newsletter parce qu'on est en cours de refonte. Alors on a refait le Bulletin municipal et comme la lettre était reliée avant au Bulletin municipal c'est vrai que cela avait moins de sens. Comme on est en cours de refonte du site internet, on a lancé des appels d'offres, enfin on a lancé un appel à la concurrence à différents prestataires, et on attend de voir quelles solutions ils nous proposent pour la newsletter maintenant que l'on a refondu le bulletin municipal et que l'on attend la refonte du site.

M. le Maire : Voilà en ce qui concerne le « webinar ». Le Facebook live, oui il n'y a pas de problème on va en refaire un je crois mi octobre justement, un Facebook live de rentrée. Par contre, on avait espacé les Facebook parce qu'il faut avoir des sujets et quand il y a moins de sujets on espace, ce n'est pas la peine de faire du Facebook live pour faire du Facebook live. Moi je pense qu'il faut l'utiliser à bon escient, et lorsque nous avons quelque chose à dire à la population. Mais ce n'est pas à éliminer, au contraire. On avait été la première commune à le faire surtout pendant le Covid, et c'est un moyen très intéressant de s'adresser à la population et donc c'est toujours en cours. C'est vrai que la fréquence a un peu diminué compte tenu des sujets. Bon cet été, il y avait moins de sujets mais c'est reparti. Oui il y avait des sujets mais on va en reparler à la rentrée, excusez moi M. GORY. On en fait un en octobre, cela va repartir. J'ai répondu à vos questions ? M. CAPOT.

M. Patrick CAPOT : Simplement je souhaiterais savoir quelle est la Commission qui va étudier les modalités de communication que vous citez parce que la Commission communication qui vivait et qui vivait pas mal a été supprimée, ce que nous déplorons.

M. le Maire : Oui, étant donné qu'il y avait beaucoup de Commissions cela faisait beaucoup de réunions. On a réduit donc cela sera étudié en Commission administration générale, vous siégez, donc il n'y a aucun problème cela sera vu. D'autres questions ? On va passer au vote.

Vote au scrutin public :

A l'unanimité : MM. Thierry CIPIERRE, Lucas GUILLEMOT, Mme Marie-Claire SARLANDE, M. Jean-Marc MATHIAS, Mme Caroline VACHER, M. Rodolphe FERRAZZI, Mme Arlette ESCLAFFER, M. Philippe MOREAU, M. Jean-Louis POMIER, Mmes Hélène MOISON, Béatrice DESMET, M. Thomas MAZIN-PAGNON, Mme Nathalie BOUCHET, M. Daniel DUBOIS, Mme Cidalia FERREIRA, M. Stéphane LOZAC'H, Mme Stéphanie DUMONCEAU, Mme Christelle LOTTERIE, M. Bernard MANIERE, Mme Christine DROMBY, M. Pascal BOUILHAC, Mme Sandrine FATTORI, M. Vincent BELLOTEAU, Mme Mireille BORDES, M. Patrick CAPOT, M. David BERNARD, Philippe GORY.

2022/02

LANCLEMENT D'UNE PROCÉDURE DE CONCESSION DE SERVICE POUR LA GESTION ET L'EXPLOITATION DU MOBILIER URBAIN

RAPPORTEUR : Monsieur Lucas GUILLEMOT

Vu l'article L1410-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les articles L1121-1, L1121-4 et R3126-1 et suivants du Code de la commande publique,

La Ville de Coulounieix-Chamiers dispose de mobiliers urbains répartis sur son territoire, destinés à l'affichage publicitaire et à l'information municipale. Ces équipements sont mis à disposition, entretenus, maintenus et exploités depuis 2012 par l'entreprise VEDIAUD dans le cadre d'un marché public de services.

Toutefois, depuis 2018 la jurisprudence considère de manière constante que les contrats de mobiliers urbains doivent être regardés comme des concessions de service et non plus comme des marchés publics, dès lors qu'il existe un risque réel lié à l'exploitation du service et que ce risque est intégralement transféré à l'opérateur économique.

Il est donc envisagé de lancer un avis d'appel public à la concurrence afin de désigner un concessionnaire pour la gestion et l'exploitation des mobiliers urbains, agissant dans le cadre d'une convention de concession de service.

Les caractéristiques du contrat de concession et des prestations qui seront confiées au titulaire de la convention figurent au **rapport annexé à la présente délibération**.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **DÉCIDE** de lancer un avis d'appel public à la concurrence pour attribuer la gestion du mobilier urbain par le biais d'une concession de service,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents afférents à cette procédure.

DEBAT :

M. Lucas GUILLEMOT : *Depuis 2012 c'est l'entreprise VEDIAUD qui met à disposition, qui exploite et qui entretient le mobilier urbain qui est destiné à l'affichage publicitaire sur la commune. On est arrivé en fin du contrat l'année dernière. Comme la convention nous y autorisait, on l'a prorogée d'un an et donc maintenant, il faut que l'on relance un appel à la concurrence sur cette question et cette délibération vous propose d'autoriser le Maire à signer les documents afférents à cette procédure.*

M. le Maire : *Est-ce qu'il y a des questions ? M. CAPOT vous avez la parole.*

M. Patrick CAPOT : *Simplement une petite remarque. Nous ne lisons pas un caractère obligatoire mais plutôt une jurisprudence qui nous conseille d'adapter notre gestion. Ceci étant, j'attire votre attention sur le fait qu'avec le choix des sucettes et supports de communication, avec ces choix-là vont aussi une harmonisation des mobiliers urbains. Je pense que c'est aussi à intégrer. On peut certes se mettre en accord avec le droit, pour autant les incidences financières (comme un logo pour représenter la ville) peuvent être lourdes sachant que l'on pourrait avoir des abris-bus gris parce que c'est le Grand Périgueux, des Leds remplacées parce qu'il faut se mettre en conformité avec des éclairages moins énergivores qui seront d'une couleur et le mobilier urbain d'une autre couleur. Je sais que Philippe MOREAU est très sensible à présenter une ville harmonisée en couleur et propre. Voilà une réflexion pour ma part.*

M. le Maire : *D'autres questions ? Non ?*

M. le Maire propose de mettre aux voix.

Vote au scrutin public :

A l'unanimité : MM. Thierry CIPIERRE, Lucas GUILLEMOT, Mme Marie-Claire SARLANDE, M. Jean-Marc MATHIAS, Mme Caroline VACHER, M. Rodolphe FERRAZZI, Mme Arlette ESCLAFFER, M. Philippe MOREAU, M. Jean-Louis POMIER, Mmes Hélène MOISON, Béatrice DESMET, M. Thomas MAZIN-PAGNON, Mme Nathalie BOUCHET, M. Daniel DUBOIS, Mme Cidalia FERREIRA, M. Stéphane LOZAC'H, Mme Stéphanie DUMONCEAU, Mme Christelle LOTTERIE, M. Bernard MANIERE, Mme Christine DROMBY, M. Pascal BOUILHAC, Mme Sandrine FATTORI, M. Vincent BELLOTEAU, Mme Mireille BORDES, M. Patrick CAPOT, M. David BERNARD, Philippe GORY.

2022/03

OUVERTURE DOMINICALE DES COMMERCES POUR L'ANNÉE 2023 – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

RAPPORTEUR : Monsieur Lucas GUILLEMOT

Vu les arrêtés préfectoraux n° 950201 en date du 10 février 1995 et N° DIRECCTE 2018-0011 en date du 28 septembre 2018, relatifs aux fermetures et au repos dominical,

Vu la loi n°2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques modifiant la législation sur l'ouverture des commerces (établissements de vente au détail : prêt à porter, parfumerie, équipement de la maison, grands magasins...) le dimanche, notamment en ce qui concerne les dérogations accordées par les maires, au titre de l'article L3132-26 du code du travail, dont le nombre de dimanches d'ouverture peut passer à 12 par an, dès le 1^{er} janvier 2016,

Vu les articles L.3132-26, L.3132-27 et R 3132-21 du Code du Travail,

Considérant que :

- un commerce sans salarié peut ouvrir le dimanche,
- les établissements qui emploient des salariés peuvent ouvrir le dimanche dans des secteurs nécessaires à la continuité de la vie sociale (restaurants, établissements de santé, musée...),
- les commerces alimentaires peuvent ouvrir le dimanche jusqu'à 13h, sous réserve de repos compensateur ou d'indemnisation pour leurs salariés.

Considérant que le Code du Travail stipule désormais que dans les établissements de commerce de détail où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche, ce repos peut être supprimé les dimanches désignés, pour chaque commerce de détail, par décision du maire prise après avis du Conseil municipal. Le nombre de ces dimanches ne peut excéder douze par an. La liste des dimanches est arrêtée avant le 31 décembre, pour l'année suivante. Lorsque le nombre de ces dimanches excède cinq, la décision du maire est prise après avis conforme de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la commune est membre, c'est-à-dire la Communauté d'agglomération le Grand Périgueux.

Considérant que le Conseil municipal doit donc se prononcer sur les ouvertures dominicales lorsque leur nombre n'excède pas cinq,

Considérant que Monsieur le Maire s'est rapproché des différents commerces de détail pour connaître leurs éventuelles demandes particulières,

Monsieur le Maire propose les dates suivantes pour l'année 2023 :

- Pour tous les commerces de détail : 15 janvier, 2 juillet, 17, 24 et 31 décembre.

Considérant qu'il n'y a pas de demande supérieure à cinq dimanches et que, par conséquent, le conseil communautaire n'a pas à donner son avis,

Considérant que Monsieur le Maire devra prendre un arrêté avant le 31 décembre 2022, conformément à l'avis du Conseil municipal,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **ACCORDE** les dérogations suivantes pour les ouvertures dominicales des commerces de détail pour l'année 2023 :

Pour tous les commerces de détail : 15 janvier, 2 juillet, 17, 24 et 31 décembre.

- **CHARGE** Monsieur le Maire d'accomplir les démarches nécessaires à la bonne réalisation des présentes.

DEBAT :

M. Lucas GUILLEMOT : C'est notre délibération annuelle que l'on prend sur l'ouverture dominicale des commerces. Comme d'habitude on est parti sur cinq dimanches car on n'a pas eu de demande supplémentaire de la part des commerçants. On peut aller jusqu'à douze légalement mais comme on n'a pas eu de demande supplémentaire on s'est limité à cela. Les dimanches en question sont ceux qui sont au début des soldes et les plus proches des fêtes.

M. le Maire : *M. GORY vous avez la parole.*

M. Philippe GORY : *Sur cette délibération, je suis à la recherche de compréhension de ce marronnier législatif qu'est la délibération sur les ouvertures dominicales, car l'ensemble des cas déjà prévus par la loi est référencé (on parle de magasins alimentaires, de personnes travaillant seules qui sont autorisées à ouvrir quand elles veulent le dimanche). Donc la dernière phrase de la délibération m'interpelle : « Le Maire s'est rapproché des différents commerces de détail » vous écrivez. Je souhaite donc que la question soit posée de qui et quand ? Car quels sont aujourd'hui sur la commune les commerces qui bénéficient de cette délibération réellement ? Avant il y avait les campings car Pautard et les cycles Mazeau qui étaient demandeurs, et maintenant qui ont fermé boutique, quels ont donc été vos interlocuteurs ? Les citoyens pourront alors connaître l'offre de ces cinq dimanches.*

M. Lucas GUILLEMOT : *Il y a notamment tout ce qui est esthéticiennes, coiffeurs, tous ces commerces là qui ont éventuellement des salariés. Parce que ceux qui en effet sont seuls peuvent ouvrir le dimanche sans problème, mais ceux qui ont des salariés peuvent du coup ouvrir, et c'est pour cela que l'on a mis aux jours de fête parce que c'est vrai que ce sont des services qui sont assez sollicités au moment des jours des fêtes.*

M. le Maire : *En particulier en décembre.*

M. Philippe GORY : *Vous ne répondez pas à la question M. le Maire ? C'est qui que vous avez rencontré puisque vous écrivez dans la délibération « j'ai rencontré » ?*

M. le Maire : *Oui donc nous avons rencontré l'Association des commerçants, on les a vus très souvent puisqu'on est passé les voir d'ailleurs il y a une semaine. On a fait toute l'avenue, on les a rencontrés plusieurs fois, et on rencontre aussi mais là, bon, c'est autre chose, le CEDEC régulièrement avec les entrepreneurs qui sont installés sur la commune. Donc on a une discussion permanente avec les commerçants et avec les services et les entrepreneurs de la commune.*

M. Philippe GORY : *Je tiens juste à préciser que je ne participerai pas au vote par rapport à mes convictions personnelles même si je suis nouveau en Conseil municipal.*

M. le Maire : *D'accord.*

M. le Maire propose de mettre aux voix.

Vote au scrutin public :

A l'unanimité : MM. Thierry CIPIERRE, Lucas GUILLEMOT, Mme Marie-Claire SARLANDE, M. Jean-Marc MATHIAS, Mme Caroline VACHER, M. Rodolphe FERRAZZI, Mme Arlette ESCLAFFER, M. Philippe MOREAU, M. Jean-Louis POMIER, Mmes Hélène MOISON, Béatrice DESMET, M. Thomas MAZIN-PAGNON, Mme Nathalie BOUCHET, M. Daniel DUBOIS, Mme Cidalia FERREIRA, M. Stéphane LOZAC'H, Mme Stéphanie DUMONCEAU, Mme Christelle LOTTERIE, M. Bernard MANIERE, Mme Christine DROMBY, M. Pascal BOUILHAC, Mme Sandrine FATTORI, M. Vincent BELLOTEAU, Mme Mireille BORDES, M. Patrick CAPOT, M. David BERNARD.

M. Philippe GORY n'a pas pris part au vote par rapport à ses convictions personnelles.

2022/04

ADMISSION EN NON VALEUR DE PRODUITS IRRÉCOUVRABLES

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Marc MATHIAS

La commune est saisie par Monsieur le Trésorier, d'une demande d'admission en non-valeur de créances irrécouvrables. Il est rappelé que le comptable public a la compétence exclusive de la mise en recouvrement

des titres de recettes de la collectivité. Dans le cadre de cette mission, il lui appartient d'effectuer toutes les diligences utiles et, le cas échéant, de mettre en œuvre l'ensemble des voies d'exécution forcée autorisée par la loi.

Ainsi, ce n'est que lorsque l'ensemble des poursuites engagées n'a pas permis de recouvrer les créances détenues par la Ville que leur admission en non valeur peut-être proposée.

L'admission en non valeur a pour effet de décharger le comptable public de son obligation de recouvrer la créance, sans que cette circonstance ne mette fin aux poursuites, ni ne fasse obstacle à un recouvrement ultérieur dans l'hypothèse où le débiteur reviendrait à une meilleure fortune.

Pour la collectivité, cette procédure se traduit comptablement, pour l'exercice en cours, par une charge budgétaire égale au montant des créances concernées. Cette procédure permet également de constater qu'une recette budgétaire comptabilisée sur un exercice antérieur ne devrait pas se traduire par un encaissement de trésorerie.

Les demandes d'admission en non valeur se déclinent en deux catégories selon qu'elles se rapportent ou non à des créances juridiquement éteintes. Ainsi, nous distinguons :

les créances juridiquement actives, dont le recouvrement est rendu impossible par la situation financière du débiteur,

des créances juridiquement éteintes, dont l'extinction a été prononcée par le Tribunal de Grande Instance ou de commerce, dans le cadre d'une procédure de surendettement ou d'une procédure collective, selon qu'il s'agisse d'un particulier ou d'un professionnel.

Les admissions en non valeur présentées par le comptable public concernent des titres émis entre 2007 et 2014.

Vu l'état et l'avis d'autre part, il est accordé décharge au comptable des sommes détaillées au présent état, lesquelles s'élèvent à :

Compte	Montants présentés	Montants admis
6541	1 088,43 €	1 088,43 €
6542els	0	0
Total	1 088,43 €	1 088,43 €

Il est proposé de réserver une suite favorable à la demande d'admission en non valeur de Monsieur le Trésorier, détaillées ci-dessus, imputées à l'article 6541 pour la somme de 1 088,43 euros.

Le Conseil municipal :

VU l'instruction budgétaire M14,

VU la demande d'admission d'admission en non valeurs de créances irrécouvrable présentée par Monsieur le Trésorier,

Après en avoir délibéré :

- **DECIDE** d'accepter les admissions en non valeur telles que présentées ci-après :

– les créances admises en non valeur, imputées à l'article 6541 pour la somme de 1 088,43 euros.

- **CHARGE** Monsieur le Maire d'accomplir les démarches nécessaires à la bonne réalisation des présentes.

DEBAT :

M. Jean-Marc MATHIAS : *Cette délibération concerne l'admission en non valeur de produits irrécouvrables.*

M. le Maire : *Des questions sur cette délibération ? M. GORY.*

M. Philippe GORY : *Cette délibération a en technique porte sur les paiements non effectués par les citoyens au cours des années que vous venez de citer, du fait de leurs difficultés financières qu'ils rencontrent et de l'impossibilité pour le ministère de l'Économie des Finances de pouvoir recouvrer ces sommes-là. Cela me permet quand même d'attirer votre attention sur la montée de la colère actuelle des contribuables suite à la réception de la taxe foncière. Ils ont vu leur impôt fortement augmenter au profit des collectivités locales. Ainsi, même avec une non hausse du taux communal en 2022, la cotisation pour Coulounieix-Chamiers, je prends mon cas personnel c'est le plus simple, a augmenté de 3,39 % soit 60 euros tout ronds pour une augmentation toute collectivité confondue de 126 euros. Et tous les propriétaires en ont fait le même constat aigre doux. Je ne souhaite parler ici que de la part communale. Au passage, un seul heureux, M. MATHIAS qui doit se frotter les mains de cette entrée inespérée d'argent pour le budget de notre commune en tant de crise. Première réflexion quand on reçoit cet avis, c'est de dire que c'est de la faute de l'État évidemment car il a augmenté les bases avec l'inflation. Ce qui est entièrement vrai. Mais nous avons collectivement une responsabilité lors de la présentation du budget avec nos fanfaronnades, et je dis bien « nos » comme cela on se met tous dans le même bain sur la baisse de l'impôt local. Et je reconnais à M. POMIER dont je partage l'analyse technique, mais évidemment pas les choix sociaux qui en découlaient sur son vote lors du budget au mois d'avril. Il faut que l'on fasse attention. Cet état de fait de 2022 doit être mis en perspective pour le budget 2023, 2024 jusqu'en 2026 et sur la possible baisse des impôts si vous souhaitez tenir vos promesses électorales. Car une neutralisation équivaldra encore et toujours à une hausse massive du prélèvement individuel avec une inflation à plus de 6 % voire 10 % d'après certains économistes des plateaux télé. Vous allez devoir tenir un discours de vérité à nos contribuables, car l'absence d'une vraie information factuelle accentuera cette colère profonde du non consentement à l'impôt en général avec les campagnes politiques libérales de centre droit. Cela favorisera encore les desseins du front national.*

M. le Maire : *Merci M. GORY. Je vous rappelle que la part communale de la taxe foncière n'a pas du tout augmenté cette année. Simplement ont augmenté les bases de 3,4, 1 point pour le Grand Périgueux et 0.5 sur la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Donc, nous n'avons pas augmenté la taxe foncière, après une baisse de 1.5 mais c'est nous qui avons payé la première année, - 1.5, et de 3 points pour nous. Ce qui signifie que nous avons redonné du pouvoir d'achat aux habitants de Coulounieix-Chamiers et nous sommes la seule commune qui l'ait fait. Les autres ont soit augmenté, soit baissé, soit stagné. Alors en ce qui concerne cette politique, vous n'êtes pas censé savoir que cette année nous devons faire face à des dépenses qui n'étaient pas prévues dans le budget. L'augmentation de 3,5 points de l'indice des fonctionnaires, cela nous coûte pour la fin de l'année 90 000 euros si mes calculs sont justes, et l'année prochaine ce sera aux alentours de plus de 100 000 euros, premièrement. Deuxièmement, l'augmentation des fluides qui va nous plomber de 200 à 300 000 euros. Alors là je vais dire du bien de la municipalité précédente, c'est-à-dire qu'en ce qui concerne tous les bâtiments publics qui sont dans le bas-Chamiers avec le réseau des chaleurs, il n'y a plus que 20 % sur le gaz donc on a une augmentation de 30 à 40 % sur 20 %. Simplement restent le bourg de Coulounieix-Chamiers avec l'école Louis Pergaud, Gérard Philipe et le Château des Izards qui sont des passoires. Donc, il est évident que compte tenu de la situation financière de la ville, nous étudierons la possibilité de passer à d'autres modes d'énergies en particulier renouvelables pour essayer justement de diminuer la facture des fluides. Mais je vous le répète, nous, la ville de Coulounieix-Chamiers a respecté sa parole, continuera à la respecter jusqu'à la fin du mandat mais en fonction aussi des possibilités de la ville. Mais à priori on verra comment cela se passe. Si les fluides continuent à augmenter, plein de choses augmentent, il faut quand même gérer la ville. Vous l'avez gérée Mme BORDES avant nous, il faut tenir compte des situations extérieures. En ce qui concerne l'an prochain, vous devez savoir M. GORY, que compte tenu de l'inflation les bases vont sûrement augmenter l'an prochain. On parle d'augmentation entre 4 et*

6 points, 4 étant la valeur basse et 6 la valeur haute. Il est évident que notre préoccupation dans une ville comme Coulounieix-Chamiers, mais je pense que c'est dans toutes les autres villes, c'est la préoccupation du pouvoir d'achat des citoyens qui est une évidence et une préoccupation. Donc je peux vous rassurer que l'an prochain nous n'augmenterons pas la taxe foncière, bien qu'il y aurait une tentation énorme parce que comme la taxe d'enlèvement des ordures ménagères va être supprimée l'an prochain, cela va faire une baisse mais il y aura la redevance incitative c'est évident. Mais peut-être que certains confrères vont utiliser ce stratagème pour augmenter leur taxe foncière. Il n'en sera pas le cas de nous, c'est-à-dire qu'à priori l'an prochain nous continuerons sur cette politique de stagnation avant sûrement une baisse, mais compte tenu de la situation internationale, il est difficile de baisser. En outre, si on avait baissé d'1 point la taxe foncière cette année, c'est 120 euros d'augmentation. Si on avait baissé d'1 point cela aurait fait, je ne sais pas moi vous devez mieux calculer que moi, mais 10 euros avec une hausse de 120 euros cela ne se serait pas vu. Et nous cette année nous avons besoin de ces rentrées fiscales pour continuer à investir, faire face à ces nouvelles dépenses.

Mme Mireille BORDES : Alors effectivement je vais rejoindre M. GORY puisque l'on est quand même très très appelé par les habitants à la réception de leur taxe foncière. Je voudrais juste rappeler que lorsque l'augmentation de la taxe foncière au Grand Périgueux a eu lieu, le seul groupe qui ne l'a pas voté c'est le mien.

M. le Maire : Ce que je trouve un peu bizarre c'est que le groupe socialiste et le groupe plus LFI, qui d'habitude sont pour l'augmentation des impôts pour pouvoir les redistribuer et faire face aux dépenses, là je suis un peu surpris. Par contre, si nous avons voté au Grand Périgueux une augmentation d'1 point de la taxe foncière, c'était aussi compte tenu des investissements que le Grand Périgueux fait sur la commune de Coulounieix-Chamiers, ne serait-ce que la participation à l'ANRU, l'itinéraire alternatif, 3 millions d'euros, le projet SILOT 12 millions d'euros, on est à 25 à 30 millions d'euros qui sont investis par le Grand Périgueux et qui vont servir certes. Par exemple le SILOT est un projet d'agglomération et un projet d'envergure départementale, c'est ce que j'espère pour le projet SILOT. Par contre, c'est de l'argent qui est investi sur la commune, donc à un moment donné il fallait faire face à tous ces investissements qui ne vont pas durer puisque tous les investissements qui sont faits sur l'agglomération à l'heure actuelle vont durer pendant 30 à 40 ans, il y en a d'autres. Et je voudrais faire remarquer que l'agglomération, enfin je ne suis pas là pour défendre l'agglomération mais un peu quand même puisque j'en suis Vice-Président, mais M. BELLOTEAU siège aussi au Grand Périgueux, il est Conseiller délégué, donc il a voté aussi cette augmentation de taxe foncière. L'agglomération n'avait pas de fiscalité propre, parce que les 3,3 ou 3,4 points de l'agglomération c'était juste la transposition du SDIS il y a quelques années sur l'agglomération. Donc, en fait, c'était cet argent que l'agglomération prenait, il allait directement au SDIS donc l'agglomération n'avait pas de fiscalité propre et donc c'est la première fois que l'agglomération avait voté un point de fiscalité pour faire face à ces dépenses. Vous les connaissez toutes. La mobilité, les investissements conséquents sur le SERNAM, d'ailleurs cela va servir à la ville de Périgueux les millions d'euros d'investissement qui vont agglutiner sur le SERNAM. Voilà c'était pour cela. Après je me suis prononcé au dernier bureau pour faire attention à l'année prochaine pour éviter une augmentation encore, en sachant que les bases, je le répète, vont augmenter de 4 à 6 points. Quand les Colomniérois qui m'appellent aussi et me disent « la taxe foncière a augmenté » mais je rappelle et j'espère que vous faites de même, que ce n'est pas du fait de la commune puisque nous n'avons pas augmenté, nous, la taxe foncière.

M. Philippe GORY : Inaudible. Comme je sais que l'on avait droit à une époque à une fois de parole, je signale juste que je n'ai jamais donné mon orientation politique pour savoir si on voulait une baisse ou pas de la fiscalité. Donc au nom du groupe Agissons Ensemble, je ne me suis absolument pas prononcé sur cela mais sur le côté pédagogique. Et je crois que vous avez, hélas, refait encore les mêmes erreurs de communication. Le contribuable Colomniérois s'aperçoit d'une hausse de sa part communale mathématiquement et c'est tout ce seul constat que je fais. Et donc j'informe juste, vous, qui êtes aux commandes, que ce mécanisme là de dire « non ce n'est pas de ma faute, c'est de la faute de l'État qui augmente les bases » contribue très largement au non consentement à l'impôt en général en matière de

politique ultra libérale. Je ne vais pas le répéter, qui favorise hélas, les anti-impôts que sont les Front National et tous les Zemmouristes et compagnie. Donc c'est juste cela, on a cette responsabilité commune et j'ai bien dit « nous fanfaronnons » sur notre non-baisse des impôts, etc. Or, le citoyen lambda constate au bas de sa taxe de Coulounieix-Chamiers, collectivité, une augmentation. C'est juste le cas, attention à notre sémantique. C'est tout ce que je faisais comme remarque. J'ai bien parlé que je ne pratiquais pas certaines activités sociales que d'autres, du moins certaines orientations sociales, que par exemple M. POMIER aurait pu choisir et cela se comprend tout à fait, on est différent.

M. le Maire : Mme BORDES.

Mme Mireille BORDES : Je serai très brève. Je suis en capacité de mesurer ce que peut apporter l'agglomération sur ce quartier. Il n'en demeure pas moins que je lis aussi la presse et qu'en ce qui concerne le SILOT, ou alors je ne sais pas lire, j'ai cru comprendre que le projet était reporté. Je veux bien vous retrouver la coupure de presse si vous le souhaitez, en tout cas on ne peut pas d'un côté... si moi j'ai lu que le projet SILOT était reporté et que la commune de Coulounieix-Chamiers s'était engagée à participer aux frais de fonctionnement, ce qui me laissera la possibilité de vous poser la question après, de savoir sur quel budget ce sera imputé ? Mais ce n'était pas le moment. Le SILOT pour moi est reporté à plus tard, et je vais essayer de vous retrouver l'article. Dans ce cas-là, la taxe foncière pour ce qui nous concerne, on n'avait pas besoin qu'elle soit augmentée aussi vite.

M. le Maire : Non le projet SILOT n'est pas du tout reporté, il suit son cours. Ça y est le COPIL est créé, il n'est pas du tout reporté. Il fait partie des priorités de « Grand Périgueux 2040 », on va le travailler, on a déjà commencé à le travailler, il n'est pas reporté. A priori, le permis de construire va être déposé, enfin d'abord il y a le permis d'aménagement, le permis de construire, donc d'ici deux/trois ans le temps que cela se construise cela devrait être in-situ. Donc, il n'est pas reporté du tout. M. MATHIAS.

M. Jean-Marc MATHIAS : Juste un mot. Je voulais juste dire à M. GORY que personne ne peut se satisfaire de l'inflation, ni moi ni personne. Elle pose des problèmes à tous les concitoyens, aux collectivités et aux entreprises. Donc pour le coup, on est tous, hélas, dans ce bateau très embêtant. Je rappelle ce qu'a dit M. CAPOT quand on était aux orientations budgétaires, où il a dit que ce serait une année compliquée. Voilà je suis d'accord avec lui pour la finance cela peut être plus difficile effectivement.

M. le Maire : M. CAPOT.

M. Patrick CAPOT : Non ce sera assez bref. Je pense que l'on ne pourra pas faire l'économie, à un moment donné avec la population d'un débat sur les finances publiques parce que ce que vous dites est d'une logique assez implacable, les impôts servent à financer la dépense publique, personne ne le conteste. A quel niveau nos concitoyens pourront consentir à cette augmentation, stagnation voire... Et c'est là où il faudra convaincre nos concitoyens. Plus loin on vous fera la proposition de Commissions extra-municipales. Je ne vois pas comment on peut en sortir en dehors des joutes oratoires que nous aurons, mais vous avez la majorité qu'il faut pour décider, vous voterez ce que vous déciderez d'ailleurs. Mais par contre susciter l'adhésion ou les remarques de nos concitoyens, je crois, qu'à mon avis, nous sommes arrivés au terme de ce que les élus peuvent décider seuls et qu'il faudra gagner à un moment donné la population ou en tout cas les associer à certaines décisions.

M. le Maire : Voyez parfois on peut se rejoindre, je suis entièrement d'accord sur le fait que la population parfois peut être récalcitrante à trop d'impôt. M. POMIER.

M. Jean-Louis POMIER : Une question, je ne veux pas polémiquer mais je voulais demander à M. GORY qu'est ce qu'il voulait dire par mes orientations sociales ?

M. Philippe GORY : Dans le document du procès verbal puisque je n'étais pas là lors de la réunion, vous avez évoqué vos choix économiques par rapport à votre non-vote du budget à l'époque.

Je partage le côté technique, pourquoi ce vote vous l'avez effectué, et j'aurais certainement fait le même. Mais nous n'avons pas les mêmes orientations sociales tous les deux, de par notre élection dans deux groupes totalement différents, de par nos programmes, c'est tout.

M. le Maire : *On est là pour travailler sur une délibération, si vous voulez vous pourrez prendre un pot ensemble et parler de vos orientations sociales et politiques ! En tout cas on est là pour les admissions en non valeur ! On va voter. Je rappelle que quand même c'est 1 088,43 euros en huit ans, c'est pas énorme, cela fait 120 euros par an !*

M. le Maire propose de mettre aux voix.

Vote au scrutin public :

A l'unanimité : MM. Thierry CIPIERRE, Lucas GUILLEMOT, Mme Marie-Claire SARLANDE, M. Jean-Marc MATHIAS, Mme Caroline VACHER, M. Rodolphe FERRAZZI, Mme Arlette ESCLAFFER, M. Philippe MOREAU, M. Jean-Louis POMIER, Mmes Hélène MOISON, Béatrice DESMET, M. Thomas MAZIN-PAGNON, Mme Nathalie BOUCHET, M. Daniel DUBOIS, Mme Cidalia FERREIRA, M. Stéphane LOZAC'H, Mme Stéphanie DUMONCEAU, Mme Christelle LOTTERIE, M. Bernard MANIERE, Mme Christine DROMBY, M. Pascal BOUILHAC, Mme Sandrine FATTORI, M. Vincent BELLOTEAU, Mme Mireille BORDES, M. Patrick CAPOT, M. David BERNARD, Philippe GORY.

2022/05

OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT ET RENOUVELLEMENT URBAIN AMÉLIA 2 : ATTRIBUTION DE SUBVENTION

RAPPORTEUR : *M. Rodolphe FERRAZZI*

VU la délibération du Conseil communautaire n° DD115-2018 du 5 juillet 2018 approuvant la mise en œuvre du Programme d'Intérêt Général en matière d'habitat,

VU la convention OPAH-RU 2019-20203 entre l'Agence Nationale de l'Habitat, le Conseil départemental de la Dordogne et la Communauté d'agglomération le Grand Périgueux

VU la délibération de la Conseil municipal du 26 juin 2018 approuvant la mise en œuvre du Programme Amélia 2 en matière d'habitat et fixant les taux de subvention de la Commune,

Considérant que l'objectif de ce programme est d'améliorer l'état des logements anciens très dégradés, nécessitant notamment, des travaux thermiques ou de mise en conformité des assainissements non collectifs, mais aussi de soutenir l'adaptation des logements au vieillissement ou au handicap. Il permet enfin d'agir sur la rénovation de façades et de remettre sur le marché des logements vacants.

Considérant que cette procédure permet aux propriétaires bailleurs et aux propriétaires occupants, sous certaines conditions, de bénéficier d'aides majorées de l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (ANAH) et d'autres partenaires financiers (Grand Périgueux, Région, Caisses de retraite, etc.), dès lors que les communes interviennent.

Considérant que, pour sa part, la Commune accompagne activement ce dispositif pour répondre aux objectifs du Programme Local de l'Habitat communautaire mais également à la stratégie communale d'amélioration des logements anciens et du cadre de vie.

Vu que, dans ce cadre, elle abonde les subventions de l'ANAH tant en faveur des propriétaires bailleurs faisant le libre choix de conventionner leur logement que des propriétaires occupants à revenus modestes et très modestes, conformément aux critères de l'ANAH, (éligibilité, plafonds de travaux, etc.).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **ATTRIBUE LES AIDES SUIVANTES** (le montant indiqué pouvant varier de quelques euros en fonction du montant réel des travaux)

- **690,20 €** sur une dépense subventionnable plafonnée à 1000 € HT (précarité énergétique) à Mme GUINOT Karine pour la réalisation d'un programme de travaux sur un logement situé 31, avenue Edouard MICHEL

- **904,85 €** sur une dépense subventionnable plafonnée à 1000 € HT (précarité énergétique) à Mme FAURE Céline pour la réalisation d'un programme de travaux sur un logement situé 237, route du Hameau.

- **1 000 €** sur une dépense subventionnable plafonnée à 1000 € HT (précarité énergétique) à Mme PERROT CERET Maité pour la réalisation d'un programme de travaux sur un logement situé 42, rue Richelieu.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les conventions financières d'engagement des subventions ainsi que tous les documents se rapportant à cette opération et à sa mise en œuvre.

DEBAT :

M. le Maire : Des questions ? M. BELLOTEAU.

M. Vincent BELLOTEAU : Oui merci M. le Maire. Bien entendu le groupe Agissons Ensemble votera pour cette délibération. Et comme à chaque fois que M. FERRAZZI nous propose donc la programmation et le financement du programme Amelia, on posera la même question. Pouvez-vous nous faire un point parce qu'on n'a pas les réponses ? Ce lundi vous octroyez 2 595,05 euros pour les trois opérations qui viennent d'être décrites. Pouvons-nous avoir un point sur la consommation budgétaire de l'enveloppe dédiée à Amelia ? Merci beaucoup.

M. Rodolphe FERRAZZI : Oui alors pour rappel la subvention 2022 était de 20 000 euros, l'année précédente 25 000. Alors, j'ai le programme total d'Amelia. Le premier dossier a été initié le 26 décembre 2019 et à ce jour, nous avons instruit 40 dossiers pour un engagement total de 29 406 euros, donc il y a encore une marge de manœuvre.

Inaudible

M. Rodolphe FERRAZZI : 45 000 - 29 406 !

M. le Maire propose de mettre aux voix.

Vote au scrutin public :

A l'unanimité : MM. Thierry CIPIERRE, Lucas GUILLEMOT, Mme Marie-Claire SARLANDE, M. Jean-Marc MATHIAS, Mme Caroline VACHER, M. Rodolphe FERRAZZI, Mme Arlette ESCLAFFER, M. Philippe MOREAU, M. Jean-Louis POMIER, Mmes Hélène MOISON, Béatrice DESMET, M. Thomas MAZIN-PAGNON, Mme Nathalie BOUCHET, M. Daniel DUBOIS, Mme Cidalia FERREIRA, M. Stéphane LOZAC'H, Mme Stéphanie DUMONCEAU, Mme Christelle LOTTERIE, M. Bernard MANIERE, Mme Christine DROMBY, M. Pascal BOUILHAC, Mme Sandrine FATTORI, M. Vincent BELLOTEAU, Mme Mireille BORDES, M. Patrick CAPOT, M. David BERNARD, Philippe GORY.

M. le Maire donne la parole à Mme ESCLAFFER.

2022/06

BOUCLE FERTISLE INTÉGRÉE AU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN DU QUARTIER DE

RAPPORTEUR : Mme Arlette ESCLAFFER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2018/01 du 19 décembre 2018 du Conseil municipal de Coulounieix-Chamiers portant sur le « Projet de Renouvellement Urbain du quartier de Chamiers »,

Par décision de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) du 21 avril 2015, le quartier de Chamiers à Coulounieix-Chamiers a été retenu pour la mise en œuvre d'un nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) au titre des opérations d'intérêt régional.

Le pilotage du projet de renouvellement urbain est assuré par l'agglomération du Grand Périgueux, conformément à la délibération n°2017/07 du Conseil municipal du 19 septembre 2017 portant sur le pilotage et la gouvernance du PRU de Chamiers.

Par délibération n°2018/01 en date du 19 décembre 2018, le Conseil municipal de Coulounieix-Chamiers portant sur le « Projet de renouvellement urbain du quartier de Chamiers » a été adopté pour signer la convention ANRU. Signée par l'ensemble des partenaires de façon dématérialisée le 24 Juin 2019, elle reposait sur un concours financier de l'ANRU de 14 millions d'euros répartis en 11,5 millions d'euros de subventions et 2,5 millions d'euros de prêts bonifiés Action Logement. Le projet urbain de plus de 48 millions d'euros était ventilé à 67% pour le volet habitat, 22% pour le volet équipements et espaces publics, 8% pour le volet économie et emplois et 3% pour l'ingénierie et les mesures d'accompagnement au projet.

Vu la délibération n°2020/19 en date du 27 juillet 2020, portant adoption de l'avenant n°1 au projet initial de renouvellement urbain du quartier de Chamiers, dont les modifications sont adoptées comme suit :

- Changement de dénomination des acteurs du projet habitat,
- Modification de la ventilation des concours financiers de l'ANRU sur les deux équipements publics,
- Modification du contenu de l'une des opérations de réhabilitation des logements locatifs sociaux,
- Transfert d'une opération de la phase de protocole de préfiguration,
- Actualisation des calendriers de réalisation des opérations.

Vu la demande formulée par l'association Interstices 24 portant le projet « La Boucle Fertisle » dont l'objectif est d'implanter une nurserie maraîchère entre les deux quartiers prioritaires que sont la Boucle de l'Isle et Chamiers.

Le projet s'articule autour :

- de deux études opérationnelles pour une ferme urbaine portée par la Ville de Périgueux et pour une micro-ferme urbaine sur Coulounieix-Chamiers,
- une étude de capitalisation pour essayer le modèle « ferme productive et éducative » sur d'autres territoires vulnérables tout en garantissant l'adhésion des parties prenantes de façon durable.

Le projet envisage la mise en place de deux lieux :

- un dispositif d'animation d'espaces transitoires nourriciers démonstrateurs du PRU,
- une nurserie maraîchère portée directement par l'association Interstice 24 sur Coulounieix-Chamiers.

La demande de l'Association Interstices 24 porte plus particulièrement sur ce dernier point : une nurserie maraîchère espace de production de semences et de plants visant à alimenter entre autres les espaces transitoires de Chamiers et, à terme, la ferme urbaine de Périgueux et la micro-ferme de Silot, pôle de l'économie sociale et solidaire et des Cultures Urbaines.

Le plan de financement de l'opération peut être résumé comme suit :

DÉPENSES			RECETTES		
Dépenses d'investissement	25.000€	100%	Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation	12.500€	50%
			Conseil Départemental 24	12.500€	50%
SOUS-TOTAL	25.000€		SOUS-TOTAL	25.000€	
Frais de personnel et prestations de services	93.000€	84%	Banque des Territoires (CDC)	53.500€	49%
Valorisation bénévolat	3.000€	3%	Conseil Régional N-A	33.000€	30%
Frais de gestion	14.000€	13%	Ville de Coulounieix-Chamiers	8.675€	15%
			Conseil Départemental 24	11.825€	3%
			Association Interstices24	3.000€	3%
SOUS-TOTAL	110.000€		SOUS-TOTAL	110.000€	100%

La Commune de Coulounieix-Chamiers est sollicitée à hauteur de 8 675 € soit 15 % du budget prévisionnel total de l'opération.

La participation de la collectivité sera versée en deux temps : 50 % dès validation par le Conseil municipal, 50 % en 2023.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** l'intervention de la commune de Coulounieix-Chamiers,
- **CHARGE** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes dispositions pour l'exécution de la présente délibération.

DEBAT :

M. le Maire : Des questions sur cette délibération ? Oui M. BELLOTEAU.

M. Vincent BELLOTEAU : Merci M. le Maire. Comme vous vous en doutez, évidemment que le groupe Agissons Ensemble votera pour cette délibération. Néanmoins, permettez-nous une petite remarque M. le Maire. Tout comme pour l'action Territoire Zéro Chômeur, nous nous félicitons que la majorité municipale pioche dans le programme politique d'Agissons Ensemble présentée lors des dernières élections municipales. Nous avons développé tout un projet autour d'une ferme urbaine...comment ?

M. Lucas GUILLEMOT : Inaudible.

M. Vincent BELLOTEAU : Oui mais il n'y avait pas un mot sur votre quatre pages de programme. Ce n'est pas une critique, c'est un constat. Nous avons développé donc tout un projet autour d'une ferme urbaine, d'une ceinture verte pour alimenter entre autres en produits frais et locaux la restauration scolaire et notamment l'EHPAD Jean Gallet. Nous avons aussi développé l'idée d'une conserverie municipale pour le traitement des produits locaux et frais. Donc, nous nous réjouissons pour le bien des Colomniérois que plus le mandat avance, plus vous vous inspirez de nos idées. Merci M. le Maire.

M. le Maire : Cela prouve M. BELLOTEAU que nous ne sommes pas sectaires ! Que nous savons trouver les bonnes choses où elles sont. En tout cas en ce qui concerne l'ANRU c'est un programme d'État et c'était déjà fait avant. Donc avec trois axes dans Boucle Fertisle, c'était la micro-ferme urbaine. Elle n'est pas encore super installée puisque l'association Camp'Us, comme vous le savez, a périclité. La deuxième c'était la nurserie maraîchère et donc on a trouvé l'association Interstices qui a porté le projet et la troisième c'était les espaces interstitiels, qui est portée par l'Archipel des transitions. Donc vous avez pu le constater, cet été au Quadrant Nord-Est où il y avait de la culture en lasagne et donc, c'était très intéressant parce que les gens du quartier pouvaient aller travailler, pouvaient y aller et en même temps c'était une manière éducative de montrer que l'on pouvait cultiver et manger autre chose que des plats en supermarché qui ont pour conséquence de donner des problèmes cardiologiques, du diabète et ainsi de suite. C'était un aspect

éducatif puisqu'en plus il y avait des jeunes, des enfants de l'école qui y sont allés. D'ailleurs cela a été prolongé à l'école Louis Pergaud avec dans le périscolaire tout un tas d'éducation périscolaire sur l'écologie, la nourriture, comment faire, et donc voilà on n'a pas pioché dans votre programme, mais on a continué un programme qui était fait par l'ANRU. En ce qui concerne Territoire Zéro Chômeur, il nous est apparu, alors évidemment ce n'était pas dans notre programme mais vous savez on évolue en connaissant et en appréhendant la vie, et lorsque l'on s'est aperçu qu'il y avait 25 % de jeunes et de moins jeunes au chômage dans la ville de Coulounieix-Chamiers, on s'est dit deux solutions : soit on ne faisait rien, soit on essayait de faire quelque chose. Et là, on s'est appuyé sur un programme gouvernemental qui s'appelle Territoire Zéro Chômeur, ça y est c'est parti, M. FERRAZZI s'en occupe pour essayer de faire évoluer les choses. Si on peut faire en sorte de remettre au travail et donc de re-sociabiliser quelques personnes qui sont en dehors, et bien déjà on aura réussi et je pense que c'est intéressant. Donc vous voyez que l'on a beau être ultra-libéral, capitaliste, mais avoir une préoccupation sociale... et hyper de droite excusez-moi j'avais oublié ! Alors hyper de droite, capitaliste et ultra-libéral ! Donc j'aime bien parce que ce sont les termes « hyper, ultra ». On est toujours un peu dans l'excès mais on assume parfaitement et en tant qu'homme de droite, j'assume un aspect social et je pense qu'à ce propos, on fait quand même des choses qui... Territoire Zéro Chômeur d'ailleurs je ne l'ai pas vu dans votre programme, puisque cela n'existait pas encore à votre époque.

Inaudible.

M. le Maire : Page 3 ? Je le relirai mais je le relis de temps en temps ! Voilà on ne va pas épiloguer, on va voter s'il n'y a pas d'autres interventions ?

Mme Arlette ESCLAFFER : Si je peux me permettre, je voudrais juste dire que c'était dans le cadre d'un appel à projets national dans le cadre de la Politique de la ville effectivement qu'Interstices a présenté son dossier.

M. le Maire propose de mettre aux voix.

Vote au scrutin public :

A l'unanimité : MM. Thierry CIPIERRE, Lucas GUILLEMOT, Mme Marie-Claire SARLANDE, M. Jean-Marc MATHIAS, Mme Caroline VACHER, M. Rodolphe FERRAZZI, Mme Arlette ESCLAFFER, M. Philippe MOREAU, M. Jean-Louis POMIER, Mmes Hélène MOISON, Béatrice DESMET, M. Thomas MAZIN-PAGNON, Mme Nathalie BOUCHET, M. Daniel DUBOIS, Mme Cidalia FERREIRA, M. Stéphane LOZAC'H, Mme Stéphanie DUMONCEAU, Mme Christelle LOTTERIE, M. Bernard MANIERE, Mme Christine DROMBY, M. Pascal BOUILHAC, Mme Sandrine FATTORI, M. Vincent BELLOTEAU, Mme Mireille BORDES, M. Patrick CAPOT, M. David BERNARD, Philippe GORY.

2022/07

RÈGLEMENT INTÉRIEUR D'UTILISATION DU GYMNASSE MUNICIPAL « CELINE DUMERC »

RAPPORTEUR : Mme Arlette ESCLAFFER

Vu l'article L 2212.2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux pouvoirs de police du maire,

Vu la loi du 16 juillet 1984 modifiée relative à l'organisation et la promotion des activités physiques et sportives,

Vu le code du Sport aux chapitres « équipements sportifs » L332-3 et L332-8,

Vu la loi Evin du 21 janvier 1991 relative à la lutte contre le tabagisme et l'alcoolisme dans les enceintes sportives,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer l'accès et les conditions d'utilisation des infrastructures et équipements sportifs pour la sécurité, l'hygiène et la santé des personnes, afin d'assurer un fonctionnement conforme aux lois et règlements en vigueur,

La ville de Coulounieix-Chamiers décide la mise en place d'un règlement d'utilisation du gymnase municipal « Céline Dumerc ».

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le règlement tel qu'il est rédigé et annexé à la présente délibération,
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'accomplir les démarches nécessaires à la bonne réalisation des présentes.

DEBAT :

Mme Arlette ESCLAFFER : *Puisque maintenant c'est un gymnase municipal, vous avez tous eu le règlement annexé à la présente délibération, avez-vous des observations à formuler ? Ce règlement a été travaillé pendant la dernière commission associations sportives et culturelles à laquelle M. BELLOTEAU n'a pas pu assister parce qu'il était malade.*

M. Patrick CAPOT : *Donc dans la définition qui nous est soumise concernant le règlement, vous dites qu'il s'agit de se conformer au règlement intérieur et à la législation en vigueur, c'est donc un document opposable. Et à ce titre, une remarque. Je pense que le terme de « la ville » qui est repris et décliné dans plusieurs articles, « la ville » n'est pas une responsabilité morale en tant que telle. Donc moi, je vous propose de faire apparaître « M. le Maire ou son représentant de la ville de Coulounieix-Chamiers » d'autant que le Maire signe en bas le document.*

Mme Arlette ESCLAFFER : *Alors on s'est appuyé pour le faire, sur plusieurs règlements, on ne l'a pas inventé. On en a cherché plusieurs et effectivement on peut en rediscuter mais c'est vrai que sur le plan juridique il faudra peut-être regarder si c'est « la ville ou le Maire ».*

M. Patrick CAPOT : *Attention c'est opposable.*

Mme Arlette ESCLAFFER : *Oui tout à fait.*

M. Patrick CAPOT : *La ville n'est pas une personne morale. Le Maire ou son représentant. C'est une proposition que l'on vous soumet.*

Mme Arlette ESCLAFFER : *C'est une personne morale la ville ? La commune n'en n'est pas une mais la ville en est une.*

M. Patrick CAPOT : *Écoutez, les demandes sont faites à M. le Maire ou son représentant pour l'utilisation du gymnase.*

M. le Maire : *De toute façon c'est moi qui signe donc à partir du moment où c'est moi qui signe c'est moi qui suis responsable en tant qu'autorité.*

M. Lucas GUILLEMOT : *Oui mais le Maire signe en représentant la ville, en tant que personne morale. C'est la personne physique qui représente la ville qui est la personne morale donc pour le coup la ville vaut comme une association ou une entreprise personne morale.*

M. Patrick CAPOT : *Et ensuite deux petites choses concernant l'article 17 : il s'agit d'utiliser les ballons traditionnels et la tenue incorrecte ou les tenues correctes. Les pratiquants...il y a un règlement pour l'utilisation du gymnase suivant la pratique sportive. Cela nous paraît plutôt adéquat de rappeler que*

chaque sport a sa tenue c'est évident. Et ensuite, le fait que vous mentionniez « il est interdit de manger sur l'aire de jeux » donc il y a un caractère d'interdiction. Il pourrait y avoir un caractère d'obligation, c'est celui d'utiliser le club-house qui est fait pour cela, puisque sur certaines activités sportives notamment pour les enfants, un goûter est proposé. Donc il y aurait à ce moment-là la possibilité de faire apparaître le caractère obligatoire c'est de se rendre au club-house du gymnase pour une collation.

Mme Arlette ESCLAFFER : Oui mais cela n'interdit pas que l'on peut demander effectivement l'utilisation du club-house mais cela n'interdit pas de manger sur les surfaces sportives.

M. Patrick CAPOT : Oui enfin de faire apparaître le caractère obligatoire puisqu'il y a des quatre heures qui sont offerts.

Mme Arlette ESCLAFFER : Oui c'est pour protéger le sol.

M. le Maire : Ce que je voulais dire c'est que c'est vrai que l'article 17 « il est formellement interdit de fumer dans les salles de sport » voilà mais c'est vrai que cela paraît évident, mais c'est mieux en le disant. Parce que vous savez quand on a dit aux gens pour le Covid qu'il fallait se laver les mains, cela paraissait d'une évidence, et je veux dire, il y en a qui ne se lavaient pas les mains et depuis que l'on a demandé aux gens de se laver les mains, la fréquence de certaines maladies hivernales a diminué. A un moment donné ce qui peut paraître des évidences n'en sont pas forcément pour tous. D'ailleurs, pas forcément, parfois on ne se rend pas compte. Si on a fait ce règlement c'est parce qu'il y a eu justement quelques soucis. Compte-tenu des travaux que nous avons faits, vous l'avez vu, le sol, on n'a pas envie que ce sol soit dégradé rapidement. C'est fait pour une utilisation sportive, pour des clubs sportifs et donc cela n'est pas fait pour une utilisation autre, donc on le rappelle. Cela paraît évident mais c'est mieux quand on le met.

M. le Maire propose de mettre aux voix.

Vote au scrutin public :

A l'unanimité : MM. Thierry CIPIERRE, Lucas GUILLEMOT, Mme Marie-Claire SARLANDE, M. Jean-Marc MATHIAS, Mme Caroline VACHER, M. Rodolphe FERRAZZI, Mme Arlette ESCLAFFER, M. Philippe MOREAU, M. Jean-Louis POMIER, Mmes Hélène MOISON, Béatrice DESMET, M. Thomas MAZIN-PAGNON, Mme Nathalie BOUCHET, M. Daniel DUBOIS, Mme Cidalia FERREIRA, M. Stéphane LOZAC'H, Mme Stéphanie DUMONCEAU, Mme Christelle LOTTERIE, M. Bernard MANIERE, Mme Christine DROMBY, M. Pascal BOUILHAC, Mme Sandrine FATTORI, M. Vincent BELLOTEAU, Mme Mireille BORDES, M. Patrick CAPOT, M. David BERNARD, Philippe GORY.

2022/08

RAPPORT DU SYNDICAT EAU CŒUR DU PÉRIGORD RELATIF AU PRIX ET À LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE POUR L'EXERCICE 2021

RAPPORTEUR : Monsieur Philippe MOREAU

Vu l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport annuel du Syndicat EAU CŒUR DU PÉRIGORD pour l'exercice 2021 qui précise notamment les données suivantes :

Le service public d'eau potable a desservi 61 093 abonnés représentant une population de 114 530 habitants sur 71 communes.

En 2021, la consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 105 m³/abonné.

Le volume total consommé par l'ensemble des abonnés en 2021 est de 6 429 218 m³, soit 0,2 % de moins qu'en 2020.

La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. Ainsi, 17 branchements en plomb ont été modifiés ou supprimés en 2021.

Sur la commune, en 2021, le tarif TTC pour une facture de 120 m³ s'élevait à 2,91€/m³, il se situait dans la tranche haute (entre 2,78 et 3,03 €/m³).

En 2022, tous les tarifs ont augmenté avec, notamment, pour Coulounieix-Chamiers une facture à 2,96€/m³. A titre indicatif, la facture de 120 m³ s'élevait à 349,56 € en 2021, elle était de 385,56 € au 1^{er} janvier 2022.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le rapport annuel 2021 du syndicat EAU CŒUR DU PÉRIGORD pour l'exercice 2021,
- **TIENT** à la disposition des administrés le présent document aux services techniques municipaux,
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'accomplir les démarches nécessaires à la bonne réalisation des présentes.

DEBAT :

M. le Maire : M. GORY vous avez la parole.

M. Philippe GORY : Ce rapport syndical est très bienvenu au vu de l'actualité récente. Malgré ce que vous disiez M. le Maire, qu'il n'y a pas eu de sujet, je crois que l'éco-anxiété et la crise sanitaire que l'on a connues au niveau des canicules permettent de mettre ce rapport bien en évidence. Ce rapport il est bienvenu aussi pour que nous, Agissons Ensemble, vous fassions la proposition suivante : la création d'une Commission extra municipale. Vous savez ce que vous avez promis de nous ouvrir à chaque procès-verbal pour réfléchir au retour en régie de la gestion de l'eau et cela pour préparer la fin du contrat en 2024 concernant notre commune. M. MOREAU vous avez oublié de préciser que ce contrat se finit en 2024. C'est aujourd'hui que l'on doit se mettre en ordre de réfléchir à comment va être gérée l'eau. Le débat sur l'eau suite à la canicule et la sécheresse doit faire l'objet d'une information grand public sur les enjeux, les solutions... Je propose que la Commission de l'environnement se réunisse très rapidement et s'empare de ce sujet hautement sensible dans le cadre de la transition écologique. Hélas, encore beaucoup de consommateurs ont l'impression que nos Syndicats d'eaux sont des pompes à fric et qu'ils ne servent qu'à la recherche de profits, au profit justement des multinationales : Suez, Vivendi, Bouygues etc..., qui échappent en plus à la taxation. Je crois qu'il faut ouvrir le débat pour montrer les coûts et les enjeux futurs de l'eau. De plus, je m'étonne de la lenteur des changements des canalisations en plomb, problèmes sanitaires M. le Maire. Il faudrait plusieurs dizaines d'années, voire certaines d'années, pour changer les vieux tuyaux à ce rythme. Vous avez cité deux ou trois changements de tuyauterie en plomb, il y en a 1 174 encore en 2021 avec un taux de renouvellement de 1.88 %. Donc on voit que les maladies dues au plomb il y en aura encore beaucoup sur le secteur géographique. Donc nous vous proposons d'inscrire ce débat-là à travers une Commission extra-municipale très rapidement et que la Commission environnement de l'élu désigné organise cela.

M. Lucas GUILLEMOT : Alors juste, la concession en effet elle arrive en 2024 à terme mais avec le Syndicat Eau Cœur du Périgord, pas avec la commune. Donc en effet, on peut toujours réfléchir à récupérer en régie la compétence, mais aujourd'hui elle est transférée au Syndicat qui ne peut pas être mise en pratique parce que c'est une collectivité. Mais peut-être que les concessionnaires, c'est plutôt les concessionnaires que vous pointez du doigt, plutôt que les Syndicats, mais les Syndicats, en l'occurrence, eux investissent assez massivement sur le territoire globalement qu'ils couvrent. Et je ne suis pas sûr qu'à passer en régie, vu la taille de la commune et vu le nombre de kilomètres de réseau que l'on a, soit une très bonne chose si vous voulez vraiment éradiquer les branchements à plomb. Parce que cela a un coût qui est phénoménal et j'ai peur que si l'on passe en régie on n'ait pas les moyens, à moins d'augmenter le coût au m³ de manière significative pour les administrés, de tout changer.

M. le Maire : Je pense que Lucas GUILLEMOT a bien parlé. Moi je pense que passer en régie, je veux dire la mutualisation on essaie justement de mutualiser, faire en sorte que les travaux soient mutualisés, on paie l'eau moins chère. Je me vois mal sur une petite commune comme Coulounieix-Chamiers, avoir tout en charge, je pense que cela coûterait plus cher aux contribuables Colomniérois que le fait que cela soit dans un Syndicat qui est à vocation à ne pas être lucratif justement. Juste, on va parler de Eau Cœur du Périgord puisque la presse est là. Beaucoup de Colomniérois nous ont alertés en janvier d'une augmentation substantielle de leur note d'eau. Donc j'ai appelé Eau Cœur du Périgord et la SAUR. Ils m'ont rétorqué que c'était un rattrapage dû au Covid, je veux bien... En juin c'était la même chose, c'est-à-dire qu'il y a des contribuables qui ont vu multiplier par 3 ou 4. Nous avons pris les choses en main, nous avons eu une réunion ici à la Mairie avec Eau Cœur du Périgord et la SAUR et on a demandé aux Colomniérois qui avaient ces factures-là de nous les passer. On a présenté les factures et on est en train de trouver une solution pour éviter ces erreurs parce qu'il y a des erreurs qui sont dues à la SAUR, dues principalement au mode de prélèvement, ils le faisaient avec une machine qui relevait très mal ! premier point. Lorsqu'ils se sont aperçus que la machine ne relevait pas bien, ils ont fait un relevé avec des salariés. Or, il se trouve que certains salariés, c'est ce qu'ils ont dit moi je ne critique pas les salariés de la SAUR évidemment, oubliaient de regarder et mettaient « au pif ». Donc voilà ils l'ont constaté. Nous, à Coulounieix-Chamiers et dans d'autres communes, on n'a pas à supporter les erreurs de relevés de compteurs donc on a pris les choses en main et on a dit à la SAUR qu'il fallait qu'ils trouvent des solutions, ils sont venus ici, SAUR et Eau Cœur du Périgord. M. BELLOTEAU ?

M. Vincent BELLOTEAU : Les propos de M. GORY, ce n'était pas un passage automatique en régie. Avons-nous le droit ici à Coulounieix-Chamiers, est-ce que vous nous autorisez à créer un espace de réflexion et de travail pour mener simplement ce que vous dites ? Cela nous coûterait à priori plus cher, vous l'affirmez, il n'y a pas de souci mais est-ce qu'au moins... L'eau c'est la denrée la plus précieuse de demain. Vous le savez, on parle même de la guerre de l'eau, il n'y a pas besoin de revenir sur les événements climatiques. La question de la distribution de la potabilité de l'eau et de sa distribution sera au cœur de bien des débats. La question c'est simplement de se dire, est-ce que l'on a le droit ici au sein d'un Conseil municipal, via une Commission, d'y réfléchir ? On ne vous dit pas « on vous demande le passage en régie publique » on vous demande « est-ce que vous nous autorisez à réfléchir collectivement à cette question ? » Merci.

M. le Maire propose de mettre aux voix.

Vote au scrutin public :

A l'unanimité : MM. Thierry CAPIERRE, Lucas GUILLEMOT, Mme Marie-Claire SARLANDE, M. Jean-Marc MATHIAS, Mme Caroline VACHER, M. Rodolphe FERRAZZI, Mme Arlette ESCLAFFER, M. Philippe MOREAU, M. Jean-Louis POMIER, Mmes Hélène MOISON, Béatrice DESMET, M. Thomas MAZIN-PAGNON, Mme Nathalie BOUCHET, M. Daniel DUBOIS, Mme Cidalia FERREIRA, M. Stéphane LOZAC'H, Mme Stéphanie DUMONCEAU, Mme Christelle LOTTERIE, M. Bernard MANIERE, Mme Christine DROMBY, M. Pascal BOUILHAC, Mme Sandrine FATTORI, M. Vincent BELLOTEAU, Mme Mireille BORDES, M. Patrick CAPOT, M. David BERNARD, Philippe GORY.

2022/09

CONVENTION FINANCEMENT DU RENFORCEMENT DU RÉSEAU D'EAU POTABLE POUR LE LOTISSEMENT PHIL@E

RAPPORTEUR : M. Philippe MOREAU

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le projet de lotissement de DNA HOME, situé avenue du Général Joinville et prévoyant la création de 12 lots à bâtir, dont 11 (5339 m²) qui recevront des bâtiments collectifs à usage d'habitation (R+1) réservés à la location et un dernier macro-lot (8412 m²) qui fera l'objet d'un aménagement ultérieur.

Considérant la demande de logements, croissante, sur la commune de Coulounieix-Chamiers,

Considérant l'intérêt pour la commune, d'accueillir de nouveaux habitants et d'encourager un projet novateur, qualitatif et respectueux de l'environnement.

Considérant également, que, pour des raisons de sécurité (défense contre l'incendie), il est nécessaire de redimensionner le réseau d'eau potable.

Considérant enfin que le terrain d'assiette de l'opération est classé en zone constructible (Auh),

Vu les conditions proposées dans la présente convention, à savoir une participation de 23 696,78€ HT soit 28 436,14€ TTC pour un linéaire de canalisation de 190m, diamètre 125 mm.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention avec le syndicat Eau Cœur du Périgord,
- **DIT** que les crédits correspondant seront inscrits au budget 2023,
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'accomplir les démarches nécessaires à la bonne réalisation des présentes.

DEBAT :

M. le Maire : Des questions je présume ? M. BELLOTEAU vous avez la parole.

M. Vincent BELLOTEAU : Vous présumez bien M. le Maire, merci. Juste quelques remarques. En postulat nous n'avons aucun à priori concernant la société « DNA HOME » située à Bassillac, car nous ne les connaissons pas du tout. Juste deux petites questions : pouvez-vous nous dire M. MOREAU de quel type de promotion immobilière s'agit-il concernant la société DNA HOME ? Et deuxième question : nous regrettons que le promoteur immobilier, en l'occurrence DNA HOME, ne participe pas financièrement en partie au coût des travaux ? Merci.

M. Philippe MOREAU : Alors sur ce point là : le premier lot sur lequel DNA HOME intervient, c'est-à-dire les douze lots, il y a en plus un autre lot qui est en-dessous qui ultérieurement serait réservé à la construction. Il s'agit de types de construction en container, qui sont en corten qui, à priori, ne rouille pas, qui sont intégralement isolés et rhabillés extérieurement en bois. Actuellement, la première opération est sur 16 125 m², dont les 8 000 qui sont en macro-lots. Actuellement, le permis d'aménager a été déposé le 12 juillet de cette année, et pour l'instant, je n'ai pas reçu de permis de construire où j'ai les emprises, les implantations, les élévations des bâtiments et la finition. Il y a une route intérieure, je pense que sur les documents que vous avez vus il y a une petite route intérieure, et le but de la manœuvre... alors nous avons donc onze lots locatifs pour des personnes seules, des jeunes actifs, il y a quatre appartements T2, et cela concerne des étudiants qui seraient en études longues (des infirmières ou des gens qui ont besoin de poursuivre des études pendant trois ou quatre ans). Donc ce sont des espaces qui sont de l'ordre de 26 m² mais entièrement équipés, c'est loué meublé évidemment. Une partie en rez-de-chaussée pour des personnes âgées. Donc la vocation de cette promotion c'est vraiment orienté en locatif pour loger des étudiants, des personnes âgées ou des personnes seules. La voilà la cible parce que ce sont de petits appartements. Donc on peut imaginer que vous avez un container, il y en aura un autre au-dessus, et il y a un escalier extérieur avec une sorte de terrasse qui permettra l'accès à l'étage supérieur, et puis une terrasse en bas. Les lots sont morcelés, tout sera arboré le long des voies, etc. Qu'est-ce que je peux vous dire de plus ? C'est une construction alignée sur la RT 2020 mais cela est une obligation. Il y a une recherche aussi, une démarche écologique, puisque ce sont des matériaux recyclés, isolation thermique assez forte, et c'est aussi une structure anti-sismique, cela ils peuvent le mettre parce que de toute façon ce sont des choses homogènes qui sont posées, elles ne sont pas fondées, et en container, à la limite le container bouge mais il ne va pas se fendre. Donc le tuyau d'eau c'est pour alimenter cette nouvelle zone. Celle qui sera en-dessous, à terme, est un poste d'incendie, une borne à incendie qui est absolument nécessaire pour le lotissement. Voilà.

Inaudible

M. Philippe MOREAU : *On n'a pas pu obtenir une participation de DNA HOME.*

M. le Maire : *M. BELLOTEAU, la loi nous oblige à faire ces travaux, c'est-à-dire que c'est sur la voie publique, et donc le promoteur ne peut pas participer ou alors par des moyens détournés que nous n'aborderons pas. Donc la loi nous oblige à le faire donc on le fait. Je rappelle que c'était un terrain qui était constructible. Il n'y en a plus tellement, vous savez qu'avec la nouvelle loi, beaucoup de terrains constructibles sont déclarés inconstructibles, donc nous avons la chance encore à Coulounieix-Chamiers d'en avoir. C'était un terrain privé, à un promoteur privé, cela correspond à notre politique de redensification démographique de la ville, donc on n'a pas à s'opposer. Par contre, on avait l'obligation à faire ces branchements, donc on le fait mais c'est pour la bonne cause puisqu'il y aura cinquante logements. Comme l'a dit M. MOREAU, c'est en quelque sorte un lotissement de containers écologiques, c'est-à-dire en auto-suffisance énergétique avec des bornes électriques pour les voitures... et en plus c'est un lotissement qui est intergénérationnel, c'est-à-dire qu'il y a des R1 pour des personnes âgées ou des jeunes étudiants, il y a je crois huit places pour personnes âgées et donc avec éventuellement les jeunes qui peuvent y aller... et après il y a pour des couples. En fait cela va faire personnes âgées, jeunes étudiants et comme le concept maintenant des nouveaux lotissements écologiques intergénérationnels et donc en plus cela est à caractère privé, la seule chose c'est qu'il faut que l'on fasse les branchements.*

M. le Maire propose de mettre aux voix.

Vote au scrutin public :

A l'unanimité : MM. Thierry CIPIERRE, Lucas GUILLEMOT, Mme Marie-Claire SARLANDE, M. Jean-Marc MATHIAS, Mme Caroline VACHER, M. Rodolphe FERRAZZI, Mme Arlette ESCLAFFER, M. Philippe MOREAU, M. Jean-Louis POMIER, Mmes Hélène MOISON, Béatrice DESMET, M. Thomas MAZIN-PAGNON, Mme Nathalie BOUCHET, M. Daniel DUBOIS, Mme Cidalia FERREIRA, M. Stéphane LOZAC'H, Mme Stéphanie DUMONCEAU, Mme Christelle LOTTERIE, M. Bernard MANIERE, Mme Christine DROMBY, M. Pascal BOUILHAC, Mme Sandrine FATTORI, M. Vincent BELLOTEAU, Mme Mireille BORDES, M. Patrick CAPOT, M. David BERNARD, Philippe GORY.

2022/10

MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIES DE LA DORDOGNE

RAPPORTEUR : Monsieur Philippe MOREAU

VU le Code Général des Collectivités territoriales, et notamment l'article L5112-7,

VU la délibération du Comité Syndical du SDE 24 en date du 1er juin 2022, portant sur les nouveaux statuts, présentés en annexe.

VU que les modifications portent notamment sur :

- La transformation en syndicat mixte fermé,
- La réécriture des compétences en matière de transition énergétique,
- La possibilité d'intervenir en tant que maître d'ouvrage délégué, pour la rénovation énergétique des bâtiments publics,
- L'ajustement du nombre de délégués du collège de Périgueux conformément à l'article L5112-7 du CGCT.

Considérant que le Conseil municipal est invité à se prononcer sur les modifications statutaires du SDE 24, conformément au projet de modification joint,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** les nouveaux statuts du SDE 24 tels que présentés,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à cette affaire.

DEBAT :

M. Philippe MOREAU : Ces modifications des statuts du SDE 24, il faut que cela passe en Conseil municipal pour que nous les approuvions. Vous avez évidemment le nouveau projet du SDE 24, mais c'est une condition essentiellement administrative, avec des conditions qui ont été votées en juin 2022 que l'on nous demande d'approuver.

M. le Maire : M. GORY vous avez la parole.

M. Philippe GORY : Alors s'il y avait un nouvel élément qui aurait pu faire l'objet d'un webinaire, c'est encore une fois le SDE, l'énergie et la sobriété énergétique. Je pense qu'à travers tout l'été vous aviez de quoi nous donner des informations. Donc quelle politique de sobriété énergétique sur la commune ? Quid de l'agenda 2030 ? Quid du Plan Climat-Air-Territoire au niveau communal ? Comme nous le dénonçons depuis des mois, aucun plan de réduction de l'énergie n'a été mis en œuvre à la mairie (ou alors nous ne le savons pas puisque la Commission ne se réunit pas). Aucun Agenda 2030, aucun Plan Climat-Air-Territoire... tout comme le gouvernement notre collectivité est dans une totale inaction climatique puisqu'on ne sait rien. Cela nous semblerait tellement pertinent, et cela sans attendre le budget 2023, d'avoir des informations, car gouverner c'est prévoir. Nous nous interrogeons sur vos choix communaux au vu des déclarations de notre gouvernement : quel service public sera mis en télétravail et/ou fermé au public comme le suggérait cet été Stanislas Guerini ? De combien de degrés les bâtiments publics vont-ils devoir baisser leur chauffage ? Pas d'information. Et surtout dans les écoles, nos enfants devront-ils amener des plaids ou des couvertures ? Ce sont des propositions qui ont été faites dans certaines communes. Devront-ils aussi amener des feuilles de papier A4 au vu de l'augmentation du coût du papier ? Quelle sera votre volonté réglementaire de maire de ne plus laisser l'éclairage des enseignes toute la nuit ? Des rues publiques ? Car il reste encore pas mal de rues éclairées. Quid des illuminations de Noël, très consommatrices d'électricité. De nombreuses communes à travers nos voyages en France, on voit qu'il y a des réponses déjà actées, nous ici rien. De combien vont augmenter les cantines ? Puisque l'on sait qu'il y a des coûts économiques énormes pour 2023. Sur quelles marges de manœuvre du budget de fonctionnement travaillez-vous afin de palier la hausse des salaires des agents municipaux de 3,5 % comme vous l'avez évoqué tout à l'heure ?, qui me paraît à mes yeux si faible au regard du minimum de 6 % attendus. Je peux vous proposer une piste : mutualiser le ou les véhicule(s) du DGS par exemple, et le rendre vraiment municipal en changeant sa fiche de poste pour éviter les sorties non essentielles avec la montée en puissance du télétravail. L'association des maires de France a interpellé le gouvernement sur l'augmentation de la DGF à hauteur de la hausse de l'inflation, et demande à compenser la hausse de l'augmentation des coûts de l'énergie facturée aux communes. Vous n'avez pas un bout même un minimum de bout de motion à nous faire voter sur cette thématique là ?

M. le Maire : Alors M. GORY je vais répondre rapidement, vous m'avez posé quelques questions. Pour cet hiver ce sera 19 degrés dans les écoles et dans les bâtiments publics. On a mis une note de service pour des choses qui paraissent complètement stupides : éteindre la lumière lorsque l'on s'en va, fermer les robinets d'eau quand on se lave les mains... donc ce sera 19 degrés. En ce qui concerne l'électricité, quand vous nous dites que l'on ne fait rien, alors vous n'étiez pas là ces derniers temps, mais vous devez lire quand même les rapports ? Je vous annonce que l'on a un programme de transformation des poteaux électriques énergivores en LED. Donc c'est sur dix ans 100 000 euros par an. Je vous rappelle que l'on était la commune la plus mal lotie sur le département et maintenant on est celle qui investit le plus en transformations, justement au niveau de l'éclairage. On essaie de rattraper le niveau. Cela coûte 1,8 millions sur dix ans et à nous cela nous coûte 1 million puisque le SDE prend 800 000 euros. En ce qui concerne, alors vous n'habitez plus peut-être ici ou je ne sais pas, en tout cas la nuit on ferme les lumières de 22h30 à 6h du matin pour faire des économies d'énergie. Vous savez que le Grand Périgueux l'a demandé pour toutes les communes, nous on le faisait avant. Deuxièmement, alors cela c'est en phase de préparation, la trame noire. Pour les cantines, pareil, la dernière fois, on a voté qu'à Coulounieix-Chamiers le prix des repas baissait pour la plupart des enfants puisque c'est 1 euro du repas. On a une subvention de 2 euros qui ramène à 3 euros le prix du repas alors que la plupart des communes dont certaines de gauche augmentent les repas.

Je comprends, les denrées augmentent donc elles les augmentent, nous on les baisse. Troisièmement, vous avez interrogé sur la voiture du DGS qui a fait tant polémique il y a quelques années. Le DGS n'a plus de voiture, je vous annonce que l'on n'a pas fait de délibération pour redemander une voiture au DGS, on a décidé que le DGS pouvait s'acheter une voiture et rouler à sa guise.

Lucas GUILLEMOT : Inaudible.

M. le Maire : *Oui voilà. On pourra refaire, parce que je crois que M. BELLOTEAU veut me poser des questions à la fin, mais en tout cas déjà sur à peu près sur ce que vous m'avez demandé, ce que j'ai noté, je vous réponds. M. CAPOT ?*

M. Patrick CAPOT : *Nous souhaiterions vous faire cette suggestion notamment par rapport au personnel. Vous savez que un décret 2010-676 permet à l'employeur d'abonder via un versement transport à hauteur de 50 % pour inciter sur justificatifs à l'utilisation du covoiturage, de transports en commun, voire vélo électrique, autre. Concernant votre personnel, vous seriez prêts à appliquer ce décret 2010-676 ? Merci.*

M. Lucas GUILLEMOT : *Oui on est en train en ce moment justement de travailler sur la délibération que l'on présentera au Comité technique normalement avant la fin de l'année.*

M. le Maire : *D'autres questions ? Non ?*

M. le Maire propose de mettre aux voix.

Vote au scrutin public :

A l'unanimité : MM. Thierry CIPIERRE, Lucas GUILLEMOT, Mme Marie-Claire SARLANDE, M. Jean-Marc MATHIAS, Mme Caroline VACHER, M. Rodolphe FERRAZZI, Mme Arlette ESCLAFFER, M. Philippe MOREAU, M. Jean-Louis POMIER, Mmes Hélène MOISON, Béatrice DESMET, M. Thomas MAZIN-PAGNON, Mme Nathalie BOUCHET, M. Daniel DUBOIS, Mme Cidalia FERREIRA, M. Stéphane LOZAC'H, Mme Stéphanie DUMONCEAU, Mme Christelle LOTTERIE, M. Bernard MANIERE, Mme Christine DROMBY, M. Pascal BOUILHAC, Mme Sandrine FATTORI, M. Vincent BELLOTEAU, Mme Mireille BORDES, M. Patrick CAPOT, M. David BERNARD, Philippe GORY.

2022/11

TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC – AVENUE DE LATTRE DE TASSIGNY DANS LE CADRE DU PROJET ANRU

RAPPORTEUR : M. Philippe MOREAU

La commune, adhérente au Syndicat Départemental d'Énergies de la Dordogne a transféré sa compétence éclairage public.

Vu la nécessité des travaux à envisager, une étude a été demandée au Syndicat Départemental pour établir un projet qui prévoit la création d'éclairage avenue de Lattre de Tassigny dans le cadre du nouveau programme de renouvellement urbain.

L'opération représente un montant de 10 639,71€ TTC qui correspond au projet établi par le SDE 24 proposé en annexe.

Il est entendu qu'à la fin du chantier et à partir de la production du décompte définitif établi en fonction du coût net des dépenses engagées par le SDE 24, la commune s'acquittera des sommes dues, à raison de 65 % de la dépense nette HT s'agissant de travaux de renouvellement d'équipement (contrat de modernisation du parc) soit un montant estimé à 5 763,18€ HT.

La commune s'engage à créer les ressources nécessaires au paiement des sommes dues au SDE 24 et à se conformer à l'ensemble des conditions particulières définies par le Syndicat.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le dossier qui lui est présenté,
- **DONNE** mandat au Syndicat Départemental d'Énergies de la Dordogne de faire réaliser pour le compte de la commune les travaux qui viennent de lui être exposés,
- **S'ENGAGE** à créer les ressources nécessaires au paiement et à inscrire cette dépense au budget de la commune 2023,
- **S'ENGAGE** à régler au SDE 24 les sommes dues à compter de la réception du décompte définitif des travaux et à l'émission du titre de recettes,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

DEBAT :

M. Philippe MOREAU : *Là ce sont les délibérations classiques qui concernent les modifications et les travaux sur l'éclairage public.*

M. le Maire : *Des questions ? Non ?*

M. le Maire propose de mettre aux voix.

Vote au scrutin public :

A l'unanimité : MM. Thierry CIPERRE, Lucas GUILLEMOT, Mme Marie-Claire SARLANDE, M. Jean-Marc MATHIAS, Mme Caroline VACHER, M. Rodolphe FERRAZZI, Mme Arlette ESCLAFFER, M. Philippe MOREAU, M. Jean-Louis POMIER, Mmes Hélène MOISON, Béatrice DESMET, M. Thomas MAZIN-PAGNON, Mme Nathalie BOUCHET, M. Daniel DUBOIS, Mme Cidalia FERREIRA, M. Stéphane LOZAC'H, Mme Stéphanie DUMONCEAU, Mme Christelle LOTTERIE, M. Bernard MANIERE, Mme Christine DROMBY, M. Pascal BOUILHAC, Mme Sandrine FATTORI, M. Vincent BELLOTEAU, Mme Mireille BORDES, M. Patrick CAPOT, M. David BERNARD, Philippe GORY.

2022/12

**TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC – CRÉATION D'ÉQUIPEMENT AU N° 0033 PARKING
AVENUE DU GÉNÉRAL DE GAULLE – SECTEUR 4**

M. Philippe MOREAU :

La commune, adhérente au Syndicat Départemental d'Énergies de la Dordogne a transféré sa compétence éclairage public.

Vu la nécessité des travaux à envisager, une étude a été demandée au Syndicat Départemental pour établir un projet qui prévoit la création d'éclairage sur le parking au n°33 avenue du Général de Gaulle.

L'opération représente un montant de 4 771,75€ TTC qui correspond au projet établi par le SDE 24 proposé en annexe.

Il est entendu qu'à la fin du chantier et à partir de la production du décompte définitif établi en fonction du coût net des dépenses engagées par le SDE 24, la commune s'acquittera des sommes dues, à raison de 90 % de la dépense nette HT s'agissant de travaux de création ou extension d'équipement soit un montant estimé à 3 578,81€ HT.

La commune s'engage à créer les ressources nécessaires au paiement des sommes dues au SDE 24 et à se conformer à l'ensemble des conditions particulières définies par le Syndicat.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le dossier qui lui est présenté,
- **DONNE** mandat au Syndicat Départemental d'Énergies de la Dordogne de faire réaliser pour le compte de la commune les travaux qui viennent de lui être exposés,
- **S'ENGAGE** à créer les ressources nécessaires au paiement et à inscrire cette dépense au budget de la commune 2023,
- **S'ENGAGE** à régler au SDE 24 les sommes dues à compter de la réception du décompte définitif des travaux et à l'émission du titre de recettes,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

DEBAT :

M. Philippe MOREAU : *Vu la nécessité des travaux, vous avez tous vu avenue du Général De Gaulle, qu'il a été créé un parking, à la demande de Pascal BOUILHAC évidemment, et qu'il s'agit de l'éclairer.*

M. le Maire : *Des questions ? Vous savez c'est à la demande des habitants mais c'était prévu compte tenu du BHNS. La transformation de l'avenue du Général De Gaulle, les gens qui habitaient là n'avaient plus de place de stationnement donc, à leur demande, c'était prévu mais on l'a fait confirmer quand même, on a détruit l'ex-pharmacie pour faire un parking, et donc c'est l'éclairage de ce parking.*

M. le Maire propose de mettre aux voix.

Vote au scrutin public :

A l'unanimité : MM. Thierry CIPIERRE, Lucas GUILLEMOT, Mme Marie-Claire SARLANDE, M. Jean-Marc MATHIAS, Mme Caroline VACHER, M. Rodolphe FERRAZZI, Mme Arlette ESCLAFFER, M. Philippe MOREAU, M. Jean-Louis POMIER, Mmes Hélène MOISON, Béatrice DESMET, M. Thomas MAZIN-PAGNON, Mme Nathalie BOUCHET, M. Daniel DUBOIS, Mme Cidalia FERREIRA, M. Stéphane LOZAC'H, Mme Stéphanie DUMONCEAU, Mme Christelle LOTTERIE, M. Bernard MANIERE, Mme Christine DROMBY, M. Pascal BOUILHAC, Mme Sandrine FATTORI, M. Vincent BELLOTEAU, Mme Mireille BORDES, M. Patrick CAPOT, M. David BERNARD, Philippe GORY.

QUESTIONS DIVERSES :

M. le Maire : *Nous allons donc passer aux questions. M. POMIER vous avez la parole pour la première question.*

M. Jean-Louis POMIER : *Merci M. le Maire. Oui je serai assez rapide. Je voulais juste intervenir, je voulais sensibiliser mes collègues aux problèmes que nous rencontrons non seulement dans la ville de Coulounieix mais je crois que toute l'agglomération est concernée. Plutôt me semble-t-il à l'ouest d'après ce que j'ai entendu qu'à l'est, mais il n'empêche que tout le monde est concerné, il s'agit du problème des moustiques. Je lis d'ailleurs que la ville de Périgueux vient de s'inquiéter du sujet et organise je crois demain une réunion à ce sujet. Alors je voulais juste vous sensibiliser, M. le Maire, d'autant plus que vous êtes un professionnel de la santé, donc je sais que vous êtes sensible à cela, et également élu du Grand Périgueux, donc je pense que cela dépasse la ville de Coulounieix. Cela étant je pense que cela relève également de notre responsabilité. A savoir qu'il y a les nuisances dues aux moustiques. Je pense que nous avons tous été victimes cet été des piqûres de ces sales bêtes. Alors c'est une nuisance parce que lorsque l'on dîne le soir dehors on est sans arrêt assailli, et les produits que l'on peut utiliser sont de moins en moins efficaces contre les moustiques puisqu'il s'agit essentiellement de moustiques tigres. Je me suis un petit peu renseigné, ces moustiques ont très peu besoin d'humidité pour se reproduire, ce qui fait que faire des campagnes de sensibilisation de la population en leur disant « videz vos pots de fleurs etc... ». Effectivement, c'est efficace mais cela ne suffit pas à éradiquer ces bestioles. Donc, je pense qu'il faut réfléchir collectivement à comment les éradiquer et je terminerai par là. Je pense que cela est un problème*

de nuisances. Cela risque devenir assez rapidement un problème de santé publique parce que je ne sais pas si vous lisez que les cas de dengue en France non importés, commencent à augmenter. Alors pour l'instant on n'est pas à des taux de contamination du style Covid, mais il n'empêche que cela commence à augmenter et ce n'est pas quand nous aurons des cas et des cas de dengue, voire d'autres maladies plus graves, qu'il faudra s'en inquiéter. Donc, je pense qu'il faudrait, vous en tout cas au niveau du Grand Périgueux, parce que je pense que cela dépasse la ville de Coulounieix, voire même peut-être du département, j'ai noté d'ailleurs que Toulouse par exemple, avait une politique de lutte contre les moustiques, à assèchement des mares etc... donc je pense qu'il faudrait que nous organisions une réflexion pour, en tout cas dès le printemps prochain, être en ordre de bataille pour lutter efficacement contre ces bestioles. Merci.

M. le Maire : Merci M. POMIER. Des réflexions ? On prend en compte. Alors j'ai vu que la mairie de Périgueux faisait une aide de 20 % du prix pour l'achat de pièges avec un maximum de 200 euros par personne, en sachant que les pièges valent entre 20 et 150 euros. Après, le problème c'est qu'il y a le moyen chimique d'éradication mais on revient à la question, est-ce que l'on balance du DDT ou autre chose qui va créer des cancers ? C'est vrai que c'est très difficile à l'heure actuelle de faire certaines choses. Mais par contre M. POMIER vous avez entièrement raison, c'est en dehors du désagrément, cela peut devenir un problème de santé publique puisque c'est un vecteur de transmission de nombreuses maladies. Et moi qui ai vécu en Afrique, je le sais pertinemment. On va l'étudier. Alors M. BELLOTEAU vous avez la parole.

M. Vincent BELLOTEAU : Est-ce que l'on peut revenir à la problématique du procès verbal ?

M. le Maire : J'y répondrai après, je l'ai notée celle-là. Vous m'avez fait des questions écrites.

M. Vincent BELLOTEAU : Et j'avais également une autre remarque, toujours concernant ce fameux procès-verbal. En page 27, lors du dernier Conseil municipal, vous m'interpellez sur d'éventuels thèmes de Commission extra-municipale. Je vous cite : « M. BELLOTEAU, donnez moi un thème de Commission extra-municipale et on verra ». Depuis plus de deux ans M. le Maire, le groupe Agissons Ensemble, au nom d'une certaine idée de la vie démocratique municipale, une démocratie ouverte et horizontale, vous demande la mise en œuvre de Commissions extra-municipales. Depuis deux ans M. le Maire, vous vous refusez à les mettre en œuvre pour des raisons qui vous sont propres, et que vous n'avez pas cru bon encore d'exposer en Conseil municipal. Suite à vos remarques donc, nous vous proposons officiellement M. le Maire, la mise en place de Commissions extra-municipales, ouvertes évidemment à toutes les citoyennes et les citoyens Colomniérois, sur les thématiques suivantes ce n'est pas une liste exhaustive M. le Maire, ce sont des propositions :

- première Commission extra-municipale : développement durable et transition écologique.
- seconde Commission : distribution de l'eau potable, réflexion sur un retour en régie publique ?
- troisième Commission : vie associative, sportive et culturelle,
- quatrième Commission : urbanisme : quelle politique du logement sur notre commune ?
- cinquième Commission extra-municipale : administration et finances communales : réfléchissons ensemble aux impôts.

Ensuite solidarité et action sociale et politique éducative et affaires scolaires.

Voici M. le Maire, les Commissions extra-municipales que vous pourriez très facilement et très rapidement mettre en œuvre, et ce dans le but de faire participer les Colomniéroises et les Colomniérois à la vie de leur commune. Pour l'instant il n'y a qu'un seul obstacle M. le Maire à la mise en place de ces Commissions, vous. Merci.

M. le Maire : Merci M. BELLOTEAU. Alors vos questions, les autres ? Vous m'avez posé plein de questions ? Allez-y.

M. Vincent BELLOTEAU : On enchaîne et vous nous ferez tout un ... ?

M. le Maire : Oui oui.

M. Vincent BELLOTEAU : Alors plus que des questions c'est une réflexion M. le Maire. Nous sommes actuellement et vous le savez, le Conseil départemental mène, et ce comme chaque année, les trophées du développement durable du Conseil départemental. A moins que nous ayons mal regardé, vous savez, la liste est consultable sur le site du Conseil départemental, et il nous semble qu'une fois encore cette année il n'y a aucun projet porté par la commune mais je ne veux pas vous dire de bêtise M. le Maire, je n'ai peut-être pas l'information.

M. le Maire : Non non vous avez raison.

M. Vincent BELLOTEAU : Donc c'était une question et un regret. Au regard de nos groupes scolaires ou de l'animation de nos équipes périscolaires, peut-être qu'il y avait des projets à se faire financer au titre du trophée du développement durable. Deuxième question : cela concerne la situation du bois classé avenue Churchill. Nous l'avons longuement évoqué lors du dernier Conseil municipal, vous avez même pris la peine d'aller rencontrer des riverains accompagnés par Francis CORTEZ, au nom du comité de quartier de Peychet, c'est le comité de quartier qui touche et qui est juxtaposé au bois, on se permet de venir aux nouvelles, savoir ce qui avait été fait depuis le mois de juin. Il y avait des rencontres à votre initiative qui devaient être faites entre le propriétaire et vous savez, à différents collectifs d'associations notamment, bien entendu les riverains, et puis SOS FORETS DORDOGNE qui vous avait interpellé. Un point également M. le Maire sur la situation de l'éclairage au stade Pareau : il y avait une étude de faisabilité qui devait être mise en place. Comme vous le savez avec le nouveau classement de l'équipe première du COCC Foot qui est montée en R3, le terrain ne sera bientôt plus habilité...

M. Philippe MOREAU : Il l'est depuis.

M. Vincent BELLOTEAU : C'est parfait. Le mobilier urbain ensuite M. le Maire, une petite question : devant la Maison de quartier Claudie Haigneré, un certain nombre de Colomniérois se demande s'il y aura bientôt des parkings à vélo ? Pour l'instant ils n'y sont pas. Et à la suite de ces questions M. le Maire on aura collectivement une réflexion et un petit mot à adresser à nos amis italiens suite à l'élection du parti d'extrême droite aux législatives de dimanche. Merci.

M. le Maire : Ok. Alors c'est parti ! Les trophées départementaux du développement durable. Merci de parler de ces trophées, cela me donne l'occasion de mettre en valeur le projet de ferme maraîchère de la commune de Razac, c'est un projet que j'ai soutenu en tant que Conseiller départemental et nous l'avons inscrit au contrat cantonal avec Marie-Laure FAURE et Jean PARVAUD, le Maire de Razac. En complément c'est aussi l'occasion de rappeler ce qui a été réalisé par la commune en matière de développement durable. Le changement des luminaires pour les LEDS qui nous fait investir des sommes pour renouveler le parc qui était en mauvais état, par le SDE 24 lors des dernières années. Donc comme je l'ai dit, 100 000 euros par an sur dix ans, 1,8 millions et donc là, cela fait 1 million sur dix ans. La journée du développement durable, qui est un succès et qui permet de valoriser des initiatives en matière écologique en partenariat avec les mairies de Marsac dont le Maire est Vice-président de l'agglomération en charge de la cohésion territoriale et de l'écologie. Mais vous nous parlez toujours d'Agenda 30, de PACET, donc c'est vrai, ce sont des paroles mais nous on est dans les actes. A chaque fois vous nous demandez ce que l'on fait pour l'écologie et le développement durable. Vous m'avez demandé tout à l'heure sur l'économie. Je vous ai dit que l'on allait passer sur 19 degrés sur tous les bâtiments publics avec des notes concernant l'économie des fluides et aussi les prises de voiture. Essayer de mutualiser pour faire des économies. Les LEDS, j'en ai déjà parlé. La Boucle Fertile on en a déjà parlé. Micro-ferme urbaine, nurserie maraîchère, espaces interstitiels, la journée du développement durable, la plaine des Crouchoux avec le sentier pédagogique et qui est valorisée en tant qu'endroit calme et écologique. La restauration collective avec EcoCert 2 avec 30 % de produits Bio. Les déchets : le point d'apport volontaire et les composteurs. L'extinction des éclairages publics mais on en a parlé tout le temps, de 22h30 à 6h du matin avec la participation à la trame noire. En plus cette année, nous voulons fixer parmi les priorités le développement durable. M. GORY disait que je n'avais rien à dire par rapport à l'été. Si, quand nous avons vu ce qu'il s'est passé cet été avec les incendies, la canicule, à moins

d'être aveugle, à part peut-être l'ex Président TRUMP qui ne voit pas qu'il y a une transition, on s'aperçoit que le climat change et donc il faut faire certaines choses. Donc, nous allons fixer parmi les priorités le développement durable pour aller encore plus loin. Nous allons mener des études sur l'isolation des bâtiments municipaux et sur leur mode de chauffage. On en a parlé le bas-Chamiers, c'est surtout sur le haut-Chamiers et le Château des Izards. Et nous allons travailler sur l'élaboration de documents d'engagement de la municipalité pour continuer nos efforts sur la transition écologique et les mettre comme vous le souhaitez sur papier. Nous n'avons pas candidaté aux trophées. Comme je vous le disais, nous sommes dans l'action. Ont candidaté sur tout le département quatre communes dont Razac et Marsac...

Inaudible

M. le Maire : *Non non mais je tiens à le dire moi, je suis Conseiller départemental du canton de Coulounieix-Chamiers et donc 50 % des projets sont sur notre canton. C'était un travail du Conseiller départemental alors c'est vrai qu'à Coulounieix-Chamiers nous n'avons pas projeté mais si on regarde les projets, il n'y en a que dix sept en tout, quatre pour les communes ce qui veut dire que les communes ne se sont pas jetées sur ces projets départementaux. Nous, nous sommes priorité pour l'action niveau du climat, la biodiversité et l'étude d'isolement chauffage à Coulounieix-Chamiers et aux Izards. Ensuite, vous m'avez interrogé sur les arbres dangereux, l'avenue Winston Churchill. Je rappelle un peu l'historique, c'est un espace boisé, classé, très pentu, d'environ cinq hectares qui appartient à un particulier, M. LAGRANGE. A plusieurs reprises des arbres sont tombés sur l'avenue Churchill en contrebas, trois fois depuis juin dernier et cela se reproduit régulièrement. Je crois qu'il en est tombé encore un autre il n'y a pas longtemps. On a alerté le propriétaire vous allez voir on l'a mis en demeure de couper les arbres dangereux. En 2018, une déclaration préalable avait été déposée pour faire une coupe sur trente mètres. Une entreprise n'ayant pu effectuer les travaux, l'entreprise FORESTIS a contacté la mairie et n'a pas respecté les trente mètres. Elle ne pouvait les respecter puis une coupe plus importante a été engagée. Aussitôt on a arrêté les travaux. On a pris conseil auprès de la DDT, deux réunions sur site ont eu lieu en présence d'un technicien forestier de la DDT le 15 juin et le 18 juillet. Le 18 juillet, les intervenants étaient là réunis afin de déterminer les conditions techniques de l'intervention. Au vu des échanges avec la DDT, l'entreprise et la municipalité, ont été actés suivant les conseils de la DDT, les principes suivants : en ce qui concerne la période pour être le plus respectueux possible de la forêt et de la faune, la coupe des arbres devra se faire au plus tôt fin septembre en période de sève descendante. L'intervention sera programmée sur plusieurs années entre deux et trois ans pour renouveler progressivement la forêt. Les arbres à privilégier, on préservera au maximum les feuillus (chênes de 30 à 35 mètres de diamètre) plutôt que les résineux. Sur la partie haute en amont du chemin situé en prolongement de la rue du 8 mai, ne seront coupés que les arbres dangereux ou en mauvaise santé. La technique de coupe : on peut envisager une coupe rase alors là c'est eux qui nous conseillent pour des questions de sécurité sur 50 mètres de large puis effectuer des trouées pour créer des bouquets d'essence de pleine lumière ou semi-lumière. En parallèle, on procédera à un reboisement. Il s'agit de favoriser la régénération naturelle si elle ne peut pas se faire on fera un reboisement artificiel. En ce qui concerne les démarches en cours, l'exploitation du bois se trouvant réduite par rapport à ce qui a été convenu entre l'entreprise et les propriétaires, l'intervention de l'entreprise est conditionnée par la renégociation du contrat avec le propriétaire. Le propriétaire à ce jour ne semble pas disposé à faire les travaux tels que décrits plus haut. Nous sommes intervenus auprès du propriétaire avec un courrier recommandé qui a été signé pour faire valoir la nécessité de l'intervention : problème de sécurité, engagement de sa responsabilité en tant que propriétaire et la nécessité du respect de contrainte environnementale. Donc ce qu'il va se passer : la validation administrative (préparation de la déclaration préalable par la DDT) sera effectuée dès que les accords entre la DDT, le propriétaire, l'entreprise et la municipalité seront conclus. Il a été convenu qu'un marquage des arbres à couper serait effectué en accord avec la DDT. Un autre rendez-vous sur le site avec l'entreprise, la DDT et la municipalité sera finalisé pour finaliser le projet. Sitôt le projet officiellement autorisé, une rencontre avec les associations de défense de l'environnement et les riverains sera initiée pour expliquer les tenants et les aboutissements du programme des travaux. Si le propriétaire ne veut pas le faire, on le fera et on l'engagera à payer ce qui doit être fait. Ensuite, vous m'avez parlé...*

M. Vincent BELLOTEAU : Depuis juin, vous n'avez pas rencontré les riverains ni les associations ?

M. le Maire : Non puisque l'on est en négociation avec la DDT et on a écrit la lettre recommandée qui est ici, avec le propriétaire, on attend sa réponse et en fonction de sa réponse, vous savez ce n'est pas rapide, il y a deux mois, on engagera les suites et s'il faut on coupera. On fera une demande de déclaration préalable à la DDT, vous savez c'est l'aléa administratif, le temps administratif il faut le respecter. En ce qui concerne le mobilier urbain devant la Maison de quartier. A l'heure actuelle, il existe des bandes de béton, des racks à vélo, des potelets et une borne amovible. Le marché ne prévoit pas d'autres aménagements. A noter malgré tout, en terme d'aménagement paysager : l'entreprise Jaroussie interviendra plusieurs fois d'ici la fin de l'année, vous avez vu que ça pousse là, donc c'est à eux à le faire, notamment les places de stationnement alvéolaires, pour ne pas faire d'artificialisation des sols, seront traitées prochainement en remplissage et engazonnement. Cette intervention devrait permettre de mieux matérialiser les stationnements et si ce n'est pas suffisant, la commune pourra intervenir pour couper. S'agissant de la signalisation routière, elle est actuellement temporaire. La signalisation définitive sera mise en place dans les semaines qui viennent. Elle prévoit la limitation à 30 km/h, interdiction aux poids lourds et un marquage au sol pour indiquer la piste cyclable. S'agissant de mobilier urbain, type sucette publicitaire implantée sur l'ancien parking du Mutant, elle ne pourra être repositionnée donc il n'y en aura pas car elle gênerait l'accès. En ce qui concerne l'éclairage du stade Pareau...

M. Vincent BELLOTEAU : Inaudible

Est-il envisageable comme dans certaines communes... ?

M. le Maire : Alors ce n'était pas envisagé mais on va voir, Philippe MOREAU vous le notez, on verra en fonction de nos budgets, mais ce n'était pas prévu. Ensuite, éclairage du stade Pareau : évidemment, comme le COCC est monté en division supérieure en juin, ils nous ont alerté sur le fait que le stade ne serait pas homologué. On a tout de suite pris attache avec le SDE, et vous savez qu'en la circonstance, pour l'intervention du SDE, c'est six mois à un an. D'ailleurs, dans d'autres localités, cela ne s'est pas fait. Il a fallu des demandes de dérogation mais dans le cas précis c'était difficilement envisageable. Le SDE est intervenu et l'alimentation du mât électrique défectueux a été réparé le 25 juillet 2022. Le jeudi 8 septembre une autre entreprise a remplacé les vingt ampoules et le district de football a homologué le terrain. Une autre intervention d'entreprise est prévue pour le changement de toutes les ampoules même celles qui fonctionnaient, pour un système plus performant. Donc on a pris tout de suite en charge, le SDE est intervenu à la rentrée, c'est bon c'est homologué, le COCC football peut travailler. Alors on en a déjà parlé mais j'y reviens : SDE, extinction de l'éclairage, la commune a opté depuis quelques temps pour l'extinction de l'éclairage public la nuit sauf sur les départementales puisque ce n'est pas de notre ressort. Une délibération actant la volonté communale d'intégrer la trame noire a été initiée par le Grand Périgueux en juillet 2021 donc on va s'y inscrire mais il faut l'organiser et ce n'est pas facile. Alors on peut être alerté parce que l'éclairage LED, les transformations progressives en LED ne s'éteignent pas la nuit. Donc puisque l'on économise 50 % d'électricité par un système, l'intensité baisse la nuit parce que vous savez parfois certains nous disent « l'éclairage est nécessaire ». Partout où c'est de l'éclairage ancien c'est fermé, en ce qui concerne l'éclairage LED, il y a une baisse de l'intensité pour économiser. Bon je ne vais revenir sur les chiffres, je ne les ai déjà plus, l'éclairage LED : 100 000 euros. Et vous vouliez me parler sur les élections italiennes ? Vous avez la parole M. BELLOTEAU.

M. Vincent BELLOTEAU : Merci M. le Maire. Oui chers collègues comme vous le savez l'élection qui a eu lieu dimanche, les législatives italiennes se sont déroulées dans un contexte national quasi identique que nous connaissons en France. Inflation galopante, baisse du pouvoir d'achat, crise de confiance démocratique, augmentation des fortunes des plus riches, banalisation des idées de l'extrême droite. L'arrivée au pouvoir du parti fasciste italien, ce n'est pas un qualificatif que je choisis c'est son nom, doit tous nous interpeller et nous interroger collectivement. Si vous le voulez bien M. le Maire, le groupe Agissons Ensemble souhaite apporter tout son soutien au peuple italien tout particulièrement aux femmes, à la classe ouvrière, aux précaires et aux plus démunis qui s'approprient malheureusement à vivre des heures très sombres, et ce, aux frontières de notre pays. Merci M. le Maire.

M. le Maire : Pour moi ces résultats sont très préoccupants bien que je sois « ultra libéral, hyper de droite » et je ne sais pas de tout ce que vous me qualifiez. Je me situerai toujours dans le combat pour la démocratie, la République, les valeurs de la République qui sont Liberté Egalité Fraternité et Laïcité et je me situerai toujours dans le combat contre l'extrême droite mais aussi contre l'extrême gauche. Ces résultats sont préoccupants et le cadre des traités fondamentaux de l'Union européenne. La Première ministre a rappelé que tous les membres auront à veiller que les droits fondamentaux ne soient pas bafoués. Cependant, vous êtes prompt à dénoncer une hypothétique responsabilité du Président de la République quant au score de l'extrême droite en France. Alors l'inflation, je rappelle que c'est dû à un contexte international, la guerre en Ukraine. Pas que, vous dénoncez sûrement les spéculations mais pas que. Je rappelle que le fait de l'invasion d'un pays sur un autre a provoqué une crise mondiale dont nous subissons les contreparties. Je rappelle que quand même, l'Ukraine se bat pour la démocratie, pour nos valeurs aussi et je pense que le peuple français et les peuples européens doivent soutenir l'Ukraine dans le respect de ce combat. Ils se battent aussi pour les valeurs de la démocratie. Cependant, vous êtes prompt à dénoncer une hypothétique responsabilité du Président de la République quant au score de l'extrême droite en France. Nous ne vous avons pas entendu pointer du doigt la responsabilité du gouvernement d'union de la gauche dans les résultats de l'extrême droite qui arrivent en Italie. Dans un contexte, rappelons-le, d'une union lors du précédent mandat entre l'extrême droite et l'extrême gauche. Donc je répète, on déplore ces résultats, mais nous devons avoir à l'esprit de faire la différence entre ceux qui se battent contre l'extrême droite et ceux qui s'y allient. Je répète que pour moi il y a aucun problème, je suis pour les valeurs de Liberté, d'Égalité et de Démocratie. Donc je « condamne », le peuple italien est libre mais en tout cas ils ont choisi, mais je ne peux que déplorer ce résultat.

Merci pour l'excellente qualité des débats, et je vous dis à bientôt.

Le miel est pour vous. Je remercie le Rucher du Périgord et vous avez aussi un exemplaire « d'Accent ».

Fin de la séance à 20h20.

La secrétaire de séance,

Nathalie BOUCHET



Le Maire,

Thierry CIPIERRE